

# Les Amis des Monastères

N° 165 - JANVIER 2011 - TRIMESTRIEL - 5 €



L'Annonciade



# La Fondation des Monastères

*reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)*



## SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

## SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

## SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : [fdm@fondationdesmonasteres.org](mailto:fdm@fondationdesmonasteres.org)

[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)

CCP 3 041 212 F LA SOURCE



# Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

*Sainte Jeanne de France  
montrant à ses filles la liste  
des Dix Vertus  
de la Vierge Marie,  
A. Pradao XVIII<sup>e</sup> siècle*

© couvent des Pères Mariens  
Balsamão-Chacim, Portugal

## Les Amis des Monastères

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :  
N° 11-307 - janvier 2011

Commission paritaire :  
N° 1012 G 82214  
du 06 Décembre 2007

Directeur de la publication :  
Mère Marie-Chantal Geoffroy

Rédacteur en Chef :  
Pierre Avignon

Rédaction :  
Tél. : ..... 01 45 31 02 02  
Fax : ..... 01 45 31 02 10

Impression :  
Atelier Claire Joie  
Monastère des Clarisses  
38340 Voreppe  
Tél. Mon. : ..... 04 76 50 26 03  
Numéris : ..... 04 76 50 87 52  
Fax : ..... 04 76 50 03 44  
E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

N° 165 – Janvier 2011

### L'Annonciade

Vœux .....	4
L'ordre de la Vierge Marie <i>par Sœur Marie-Emmanuel</i> .....	5
La renaissance de l'ordre après l'exil <i>par Sœur Marie-Pascale</i> .....	28
Le monastère de Villeneuve-sur-Lot .....	33
Les fondations récentes en France Brucourt, Saint-Doulchard <i>par Sœur Marie-Pascale</i> .....	38
Menton <i>par Sœur Marie de Nazareth</i> .....	40
Les fondations à l'étranger Costa-Rica <i>par Sœur Marie du Rédempteur</i> .....	42
Pologne <i>par Sœur Marie-Pascale</i> .....	48
Témoignages du noviciat .....	58
Chronique juridique <i>Questions autour de la collecte des dons</i> <i>par Madeleine Tantardini</i> .....	60
Vie de la Fondation <i>Le Conseil d'administration du 23 octobre 2010</i> .....	64
Vie religieuse .....	71
1- <i>Rappel de la session sur les questions actuelles relatives à la reconnaissance légale des congrégations</i>	
2- <i>Dom Longeat, président de la Corref</i>	
In Memoriam .....	74
Notes de lecture .....	75
Annonces .....	79
Abonnez-vous .....	80

# VOEUX

---

C'est l'Ordre de l'Annonciade qui fait le cœur de ce numéro des Amis des Monastères et nos lecteurs découvriront notamment, au gré des pages qui suivent, l'histoire singulière et la vitalité de l'Ordre de la Vierge Marie en France, mais aussi à l'étranger.

Dans l'une de ses maisons, le monastère de Thiais, la Fondation des Monastères a tenu son conseil d'administration de rentrée, le 23 octobre dernier. Elle y a reçu un accueil qui fera date, entre la chaleur des moments partagés avec la communauté, dès l'Eucharistie, et l'excellence dans la simplicité, de la table de fête préparée par nos hôtes. Qu'elles en soient ici encore remerciées. Cette chaleur marquait d'une manière particulièrement bienvenue un moment très important de la vie de la Fondation, puisque c'est à ce moment que Madame Beauchesne quittait ses fonctions de directeur, après plus de quinze années de service. Aussi est-elle la première à laquelle je pense, pour l'année nouvelle, en toute reconnaissance, comme je dis tous mes vœux à l'équipe de nos permanentes, de nos administrateurs et collaborateurs si dévoués qui assurent la continuité du travail à la Fondation, au service de nos chères communautés.

Mais ses vœux les plus chaleureux de Sainte et Bonne Année dans la Paix, don de l'Enfant Jésus, la Fondation des Monastères les adresse aussi à chacun des lecteurs fidèles de cette revue, moines, moniales, religieux et religieuses bien sûr, mais également à tous les laïcs, amis des monastères. Qu'ils trouvent ici l'assurance de notre gratitude et de prière pour toutes leurs intentions.

*Mère Marie-Chantal Geoffroy*  
*Présidente de la Fondation des Monastères*

# L'ODRE DE LA VIERGE MARIE

---



## **La fondation et l'esprit de l'Ordre de la Vierge Marie ou l'Annonciade**

L'ordre de la Vierge Marie a été fondé en 1502 par sainte Jeanne de France, aidée et conseillée par le bienheureux Gabriel-Maria, franciscain, à une époque où les derniers feux du Moyen-Age viennent de s'éteindre tandis que ceux de la Renaissance commencent à briller de tout leur éclat.

### *Une époque marquée par la figure de saint François d'Assise*

Si le XIII<sup>e</sup> siècle est celui de l'expansion des villes et d'une économie plus prospère, il n'en est plus de même au XIV<sup>e</sup> siècle où se produit une rupture : crise économique générant disettes et

famines, épidémies (peste noire de 1348) ; crise politique, (1337, guerre de Cent ans) ; crise religieuse (1303, attentat d'Anagni, exil de la papauté en Avignon à partir de 1309) etc. Tout cela a terriblement marqué les esprits. Les fidèles, en ces derniers temps du Moyen-Age, implorent Notre-Dame, méditent sur ce qui la rend proche des hommes, sur ses joies, ses douleurs qui l'associent d'une manière étroite à la mission de son Fils. Un sentiment de compassion pour le Christ crucifié se propage, que l'art véhicule abondamment.

D'autre part, le miracle des Stigmates, dont a bénéficié saint François d'Assise, a apporté une véritable révolution dans le

monde chrétien et fait naître des formes toutes nouvelles de sensibilité religieuse, telle la *Dévotio Moderna* qui a pris naissance dans les Pays-Bas septentrionaux à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Le compagnonnage affectif du fidèle avec le Christ et sa Mère est une des caractéristiques de ce mouvement dont la spiritualité est une spiritualité du cœur et non une spiritualité intellectuelle et abstraite. Les tenants de cette dévotion, religieux ou laïcs, pratiquent les vertus chrétiennes et évangéliques, se dévouent au service du prochain, s'attachent à la Vierge, à la personne du Christ qu'ils veulent imiter et à qui ils veulent s'unir. Ces grandes orientations spirituelles sont communes avec celles de l'observance franciscaine : la conformité au Crucifié, la dévotion à l'Eucharistie et le culte de la Mère de Dieu.

En outre, ce courant religieux s'inscrit dans un mouvement plus large de réforme de la société. En effet, les grands fléaux du XIV<sup>e</sup> siècle ayant affaibli le sens moral de la société tant dans le monde séculier que religieux, le XV<sup>e</sup> siècle a senti la nécessité de se reprendre. Les branches réformées des ordres religieux, en particulier l'observance franciscaine, et la *Dévotio Moderna*, en lien avec les pouvoirs politique et

religieux de l'époque, soutenus par de nombreux réseaux de personnes laïques influentes, y ont travaillé. L'œuvre évangélicatrice des prédicateurs des ordres mendiants, en particulier celle des frères mineurs observants, atteint toutes les couches de la société et les nombreuses fondations de couvents franciscains, appuyées par les grandes maisons princières de l'époque, émaillent peu à peu toute la chrétienté, y répandant l'esprit de saint François.

### *Sainte Jeanne de France*

C'est donc à cette époque que naît Jeanne de France, le 23 avril 1464, à Nogent-le-Roi. Elle est la fille du roi Louis XI et de la reine Charlotte de Savoie. Son intuition s'insère donc dans une société marquée à la fois par la figure du Pauvre d'Assise, par un souci de réforme, un désir de retour à l'Évangile.

A l'âge de 5 ans, la petite fille est confiée à Anne de Culan, femme de François de Beaujeu, baron de Lignières, en Berry. Là, va commencer son aventure humaine et spirituelle. Un jour elle est âgée de 7 ans environ se trouvant à l'église, elle a le sentiment que la Vierge Marie lui dit en son cœur : « *Avant ta mort, tu fonderas un ordre en mon honneur et, ce faisant, tu me feras un grand*



*Sainte Jeanne de Valois, par Jean Mazoyer (Bordeaux, église Sainte-Eulalie) ©  
Région Aquitaine, Inventaire général - Michel Dubau, 1999*

*plaisir et me rendras service* ». Elle va vivre de cette promesse pendant plus de trente ans, avant de la voir se réaliser. En 1476, Jeanne a 12 ans et souffre d'une forte déviation de la colonne vertébrale. Louis XI, son père, décide de la marier au duc Louis d'Orléans qui en a 14 : mariage politique dont le roi a posé les jalons dès la naissance ou presque !

En 1483, Louis XI meurt. Jeanne a 19 ans. C'est une jeune femme ouverte aux autres, surtout aux plus démunis, n'ignorant pas les problèmes de son temps. L'éducation reçue à Lignières, en effet, ne l'a pas coupée du monde. A la cour, Jeanne rencontre l'indifférence et subit les ragots dus aux incartades conjugales et politiques de son mari. Louis d'Orléans, en effet s'est allié au duc de Bretagne. C'est la fameuse « guerre folle » de 1487 où Louis d'Orléans est battu et fait prisonnier par les troupes de Charles VIII. Durant les trois ans de la captivité de son mari, devant administrer seule le duché d'Orléans, Jeanne révèle ses qualités de cœur et de gouvernement.

Le 7 avril 1498, le roi Charles VIII meurt subitement sans laisser d'héritier. La couronne

revient alors au premier prince du sang, à savoir, Louis d'Orléans. Devenu le roi Louis XII, son premier acte officiel est sa demande à Rome, de reconnaissance en nullité de son mariage. Celle-ci sera ratifiée par l'Église le 17 décembre 1498.

Séparé de Jeanne, Louis XII lui donne en apanage le duché de Berry. Très vite, elle fait preuve d'esprit d'initiative, en plusieurs domaines : social (soins des malades, secours aux nécessiteux, accueil des « femmes tombées » etc.); intellectuel (fondation d'un collège, bourses d'études pour écoliers pauvres) ; religieux (réforme de couvents). En même temps, elle pense le moment venu pour elle de réaliser la promesse entendue jadis de fonder un ordre religieux voué au plaisir de Dieu par l'imitation de la Vierge Marie.

Depuis sa jeunesse, Jeanne est guidée spirituellement par les fils de saint François d'Assise. En 1499-1500, son confesseur est donc un franciscain, le père Gabriel-Maria. Elle lui fait part, tout naturellement, de son projet.

Cependant, l'Église n'encourage pas depuis le IV<sup>e</sup> concile de Latran (1215) l'établissement d'ordres religieux nouveaux. Dans un premier temps, le Père,

faisant preuve de prudence, lui dit de fonder un monastère, de Clarisses par exemple, plutôt qu'un nouvel Ordre religieux.

La Chronique de l'Annonciade rapporte, qu'un jour, Jeanne se sent intérieurement poussée par Dieu à reparler à son confesseur de ce projet de fondation, qu'elle porte en elle-même depuis son enfance, mais d'une manière plus précise qu'elle ne l'avait fait la première fois : « *Mon Père, par la grâce de mon Dieu et non par mes mérites, alors que je n'avais encore que sept ans, comme J'étais à la messe devant l'image de la Vierge Marie et du crucifix, une chose vient me frapper en mon cœur et me dit : « Avant ta mort, tu fonderas... »* Le Père Gabriel-Maria va reconnaître alors le caractère surnaturel de la promesse faite à Jeanne et lui promet son aide.

Entre 1500 et 1501, il réunit à Bourges quelques jeunes filles et leur apprend les rudiments de la vie religieuse avec ses us et coutumes. Sur les indications de Jeanne, il écrit le texte de la règle sous laquelle vivront les futures annonciades (1502).

En 1503 1504, ont lieu les premières vêtures et professions. La mission de Jeanne est accomplie. Elle meurt le 4 février 1505 après avoir confié l'Annonciade à

la sollicitude du Père Gabriel-Maria. Dès sa mort, son culte se répand. Jeanne est béatifiée en 1742. Elle est canonisée par le pape Pie XII le 28 mai 1950.

### *Le bienheureux Gabriel-Maria*

Sainte Jeanne de France en choisissant un fils de saint François comme directeur et confesseur, a trouvé dans le Père Gabriel-Maria un guide et un Père. Une véritable communion spirituelle les unit.

Connu sous le nom de Gilbert Nicolas, le Père Gabriel-Maria est né à Riom en Auvergne aux alentours de 1462. Un sermon d'un religieux franciscain sur



*Père Gabriel-Maria*

l'Immaculée Conception éveille en lui l'appel à la vocation religieuse. Il décide alors d'entrer chez les Frères Mineurs Observants, au couvent de La Rochelle. Novice fervent, il est envoyé après sa profession religieuse, au couvent d'Amboise pour y terminer ses études.

En 1498 gardien - c'est-à-dire supérieur - de ce même couvent, il devient le confesseur et le conseiller spirituel de Jeanne de France. Il va la seconder de tout son pouvoir dans la fondation de l'Annonciade, devenant véritablement cofondateur et législateur de son ordre.

De son vivant, il voit la fondation de huit monastères. On peut dire qu'il est à l'origine de la première expansion de l'Ordre. De plus, ses supérieurs lui confient d'importantes charges qui l'amènent à parcourir presque toute l'Europe.

A son époque, l'ordre franciscain est formé de deux branches bien distinctes mais non autonomes - elles le deviendront en 1517 - les observants, dont fait partie le Père Gabriel-Maria et les conventuels. La période est conflictuelle. La question de la pauvreté est au cœur des débats. Le Père se fait alors le défenseur fervent de la lettre comme de l'âme de la Règle de saint

François et de la pauvreté franciscaine. Certains de ses écrits s'en font l'écho. Son attachement à l'Eucharistie, à la Passion du Christ, aux saints noms de Jésus et de Marie, à la paix, s'inscrivent dans la tradition franciscaine des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles marquée par Duns Scott (1265/66-1308) et les grandes figures de l'Observance, tels saint Bernardin de Sienna (1380-1444), saint Jean de Capistran (1385-1456). Mais surtout, le Père Gabriel-Maria se distingue par son amour de la Vierge Marie. Ainsi sa vie mariale et sa formation théologique l'ont préparé à comprendre en profondeur l'âme évangélique et mariale de Jeanne de France.

Il meurt au couvent des Annonciades de Rodez, le 27 août 1532. Son culte se répand assez vite autour de son tombeau. Le titre de bienheureux lui est donné dans l'ordre des Frères Mineurs et des Annonciades. Sa cause de béatification se poursuit actuellement.

*L'esprit de l'Annonciade :  
plaire à Dieu en imitant la Vierge*

Jeanne prie la Vierge Marie afin « de connaître de quelle vie elle doit vivre ainsi que les religieuses de son Ordre ». Elle entend en elle-même cette parole : « Fais écrire tout ce qui est écrit en l'Évangile que j'ai fait en ce monde, fais-en

*une Règle et trouve moyen de la faire approuver du Siège Apostolique.* » Elle demande donc au Père Gabriel-Maria, la rédaction de la Règle. En relisant dans les évangiles tous les passages où il est question de la Vierge Marie, le franciscain va mettre en évidence dix vertus ou attitudes évangéliques de Marie : pureté, prudence, humilité, foi, louange, obéissance, pauvreté, patience, charité et compassion. De la part du cofondateur de l'Annonciade, cet ordre des vertus est réfléchi, et non pas mis au hasard. Il constitue un véritable itinéraire de vie spirituelle, un itinéraire où l'on peut discerner trois seuils : le premier est l'effort de la conversion du cœur ; il conduit à la paix. On y est aidé en mettant en œuvre les vertus de pureté, de prudence, d'humilité. Les passions s'apaisent par la maîtrise de soi. Le second consiste dans la suite du Christ, à la ressemblance de la Vierge, par la mise en œuvre des vertus de vérité, de louange, d'obéissance, de pauvreté et de patience. C'est le moment où l'on pénètre dans la vie de foi et d'imitation. Enfin, le troisième nous met sur le chemin de l'union à Dieu, sur le chemin du véritable amour en vivant, autant qu'il est possible, la charité et la compassion de la Vierge.

Ces trois seuils ne sont pas successifs ; ils se compènèrent. Ils ne sont pas non plus un code d'observances mais l'expression d'une manière de vivre, toujours plus en profondeur, sous le regard de Dieu, comme la Vierge de Nazareth, première disciple du Christ, modèle incomparable pour notre vie chrétienne, comme le déclare le Concile Vatican II, au chapitre huit de *Lumen Gentium*.

Mais comment être aidé sur ce chemin des vertus qui plaisent à Dieu ? Sainte Jeanne nous donne quelques conseils, elle, qui s'est laissée enseigner par la Vierge. Cet enseignement marial à Jeanne est parvenu jusqu'à nous grâce aux écrits du père Gabriel-Maria. Ainsi, on y apprend que la Vierge Marie lui a donné plusieurs orientations capables de l'aider dans son cheminement spirituel, à la suite du Christ : méditer la Parole de Dieu, contempler la Passion du Christ, aimer l'Eucharistie, être au quotidien un artisan de paix.

Ainsi, à travers l'expérience de saint François, qui lui est parvenue grâce au climat de son époque, à la tradition de sa famille, tant du côté paternel que maternel, à ses confesseurs et directeurs de conscience, Jeanne a découvert petit à petit sa propre

expérience, sa propre intuition spirituelle : plaire à Dieu en imitant la Vierge, la Mère du Christ. C'est à cela qu'est appelée l'Annonciade, c'est-à-dire, vivre le dynamisme des dix vertus, vivre sous leur influence afin d'entrer dans les sentiments mêmes de Marie : c'est le chemin le plus sûr pour plaire à Dieu.

Ce chemin de vie spirituelle est vécu aujourd'hui, non seulement par les moniales Annonciades, mais aussi par tous ceux et celles qui se réclament du charisme de sainte Jeanne de France, en particulier par les membres des *Fraternités Annonciades, chemin de Paix*. Deux Instituts religieux en vivent également : celui des Pères Mariens, fondé en Pologne au XVII<sup>e</sup> siècle et celui des Annonciades apostoliques fondé en Belgique à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### **Expansion de l'Annonciade**

A la mort de Jeanne, l'Ordre ne compte qu'un monastère, celui de Bourges. Très vite, cependant, les fondations vont débiter, d'abord en Aquitaine, puis dans les Flandres.

#### *Première expansion*

L'expansion dans les Flandres est due surtout à l'influence de Marguerite d'Autriche. Fiancée, enfant, à Charles VIII et élevée à

la cour de France, Marguerite a connu Jeanne. Devenue Régente des Pays-Bas elle va s'intéresser à l'Ordre franciscain et en particulier à la cause de l'Observance, défendue par le Père Gabriel-Maria. Marguerite d'Autriche va aussi s'intéresser à l'Ordre fondé par Jeanne. C'est donc à sa demande que Gabriel-Maria accompagne, en 1517, quelques moniales de Bourges afin de les établir à Bruges. En attendant de prendre possession de leur monastère, les Annonciades vont loger chez les tertiaires régulières de Sainte-Élisabeth, si bien qu'un certain nombre d'entre elles vont demander à entrer dans l'Ordre de la Vierge Marie. Marguerite d'Autriche, elle-même, aurait aimé finir ses jours à l'Annonciade de Bruges. Mais elle meurt avant de réaliser son projet. Un an après environ la fondation de Bruges, a lieu celle de Béthune, établie par Isabelle de Luxembourg.

L'implantation de l'Annonciade en Aquitaine est due surtout à la bienveillance des Familles d'Amboise et d'Estaing, deux familles qui entretiennent des relations amicales avec le cofondateur de l'Annonciade. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, dix monastères sont fondés, dont huit sous les auspices de Gabriel-Maria.

Les guerres de religion vont mettre un frein aux fondations. La dernière fondation du XVI<sup>e</sup> est celle de Ligny-en-Barrois, en 1554. Il faut attendre 1602 pour voir les fondations reprendre avec celle de La Réole. Il y a donc une interruption d'une cinquantaine d'années.

### *Seconde expansion*

Le début du siècle XVII<sup>e</sup> siècle coïncidant avec la Contre-Réforme catholique, est le point de départ d'un renouveau de la vie religieuse féminine, en général. Une floraison de communautés féminines cloîtrée est bien une des caractéristiques de la Contre-Réforme catholique en France. L'Annonciade s'insère donc dans ce grand mouvement spirituel qui couvre tout le XVII<sup>e</sup> siècle.

Si ce siècle est ainsi « l'âge d'or » de l'Annonciade, c'est-à-dire celui des fondations, c'est également celui des pérégrinations de certains monastères touchés par les guerres, tels ceux de Lorraine, de Picardie, des Pays-Bas espagnols. Mais cela n'empêche pas les Annonciades de fonder. Plus de quarante monastères sont fondés, en France, en Belgique, Hollande, Allemagne – selon les limites actuelles des frontières. Des monastères comme Louvain

(1530), Albi (1508), Ligny-en-Barrois (1554) se distinguent même par le nombre de leurs fondations : Louvain, sept ; Albi, quatre ; Ligny-en-Barrois, cinq ; la plupart des monastères en effet fondant en moyenne un, deux, voire trois couvents. Certains, aucun.

### *Les Sœurs Grises*

Vers 1600, dans la province franciscaine de France parisienne (Région parisienne, Nord, Normandie, Lorraine), existent deux monastères d'Annonciades, Chanteloup et Ligny-en-Barrois. Cinquante ans plus tard, il y en a dix-sept, dont sept en Lorraine. Cela est dû principalement à l'apport de Sœurs Grises, sœurs hospitalières du tiers-ordre de Saint-François.

En effet, au début de ce XVII<sup>e</sup> siècle la province franciscaine de France Parisienne compte vingt-deux couvents de Sœurs Grises, religieuses dites de Sainte-Élisabeth, hospitalières, vivant en communauté mais sans clôture. A partir des années 1610, les Provinciaux franciscains de France, en particulier Pierre Boiteux (1619-1622) et Jacques Lafroigne (1622-1626) vont proposer ou demander aux Sœurs Grises insérées dans cette province de prononcer des vœux solennels et

donc d'adopter la vie de clôture. Cette décision de la part des provinciaux répond à ce que demande le Concile de Trente qui vise à étendre à toutes les religieuses les mesures prises à l'égard des seules moniales. Ainsi, pas mal de moniales de ces nouveaux monastères d'Annonciades de France Parisienne ne sont que d'anciennes Sœurs Grises. C'est le cas de Melun (1624), Gisors (1622), Roye (1623), Boulogne-sur-Mer (1637), Bray-sur-Somme (1635).

Il faut noter que le point de départ de ce mouvement des Sœurs Grises vers l'Annonciade remonte aux fondations de Bruges (1517) et de Chanteloup (1529) et que ce même mouvement se rencontre également dans d'autres provinces, comme celle des Flandres et des Pays-Bas, ainsi que dans le Saint-Empire : c'est le cas de la fondation de Venlo (1614), de Gand (1624), d'Alost (1636), de Nieupoort (1631), de Bergues (1644), de Coesfeld (1657), fondations s'échelonnant de 1614 à 1669. Par contre, on ne rencontre ce mouvement ni en Lorraine, ni en Aquitaine.

L'expansion de l'Ordre doit donc beaucoup à son ancrage franciscain. En effet, l'affiliation à l'Ordre des Frères Mineurs a été

bienfaitante. En aidant ceux-ci à réformer les Sœurs Grises, les Annonciades, par le même coup, ont vu grandir leur nombre de monastères. Mais la réciproque est également vraie. La juridiction exercée par les Frères Mineurs sur les Annonciades a été bénéfique à l'Ordre séraphique : les Annonciades ayant pleinement participé à la vie des provinces franciscaines dans lesquelles elles se sont trouvées insérées. Par exemple, la comptabilité du monastère de Paris-Popincourt, intégralement conservée, en est un témoignage éloquent.

### *Les aléas des guerres*

On ne peut, ici, évoquer toutes les vicissitudes des Annonciades aux prises avec les guerres. Donnons tout de même un exemple, celui des Annonciades de Lorraine, durant la Guerre de Trente Ans.

Ainsi, afin d'échapper aux dangers qui menacent leur couvent, les Annonciades de Varennes-en-Argonne trouvent asile, en 1633, à Clermont-en-Argonne. Quand la paix est revenue, elles reprennent le chemin de Varennes mais laissent sur place à Clermont quelques sœurs, en 1644. Ainsi, leur exil forcé a eu comme conséquence une nouvelle fondation.

Le 29 mai 1635, la ville de Saint-Nicolas-de-Port, son église, son couvent annonciade sont incendiés par les Suédois. L'Annelle, Marguerite de Saint-Vrain, avec une partie de ses sœurs cherche refuge en France. Anne d'Autriche, leur procure un immeuble dans le faubourg Saint-Germain au lieu dit « Le Petit Vaugirard », à Paris. La communauté s'y reconstitue et la Mère Marguerite s'empresse d'envoyer de ses religieuses relever le couvent lorrain. Là aussi, l'exil a donné lieu à une nouvelle fondation.

Le monastère de Neufchâteau n'est pas épargné, lui non plus. Une sœur de ce monastère, la Mère Thard, se réfugie alors dans une abbaye bénédictine Lyonnaise pour quêter en faveur de sa communauté dans le besoin et dont les membres, pour la plupart dispersés, vivent. Apprenant dans les années 1648-1650, qu'un monastère d'Annonciades vient d'être fondé à Vaucouleurs, elle obtient d'y être admise. Les années passent. En 1680, la Mère Thard réussit à récupérer l'ancienne maison conventuelle de Neufchâteau et décide d'y restaurer la vie commune.

De leur côté, contraintes par l'approche des suédois, en mai 1635, de quitter très vite leur

couvent de Bruyères, l'Annelle, Catherine de Bar, et ses religieuses se réfugient à Badonviller. Une décision des leurs supérieurs les fait venir à Commercy où, pour vivre, elles ouvrent un pensionnat. Mais toutes les sœurs n'ont pu suivre. Les autres épuisées par les émotions, les fatigues et les besoins de toutes sortes tombent malades de la peste. Sur vingt, Catherine de Bar reste avec cinq de ses sœurs. Sur l'invitation de son père, monsieur de Bar, et de ses supérieurs, elle les emmène à Saint-Dié, puis, avec ses compagnes, elle accepte l'hospitalité des Bénédictines de Rambervillers. Là, elle décide de changer d'Ordre, après avoir rendu la liberté à ses compagnes. Elle devient sœur Mectilde du Saint-Sacrement future fondatrice des Bénédictines du Saint-Sacrement. Elle prend l'habit bénédictin en 1639.

De leur côté, trois des fugitives de Bruyères après avoir erré, reçoivent l'hospitalité à Burey-en-Vaux, chez Madame des Armoises qui les avaient connues à Commercy. En 1647, elles fondent un nouveau monastère de l'Ordre à Vaucouleurs.

#### *Un temporel souvent précaire*

Les sœurs vivent en général de leur travail manuel, de leurs

terres, de rentes, de dons, de fondations de messes, des dots. Mais souvent cela ne suffit pas. C'est pourquoi des monastères ont pu avoir soit une école (Clermont-en-Argonne, Tirlemont en Belgique), soit un pensionnat (Popincourt, Boulogne), soit des dames pensionnaires (Fécamp, Louvain, Chanteloup qui avait même le soin d'un petit nombre d'hydropiques...) Les dépenses sont grandes : nourriture, vêtement, entretien des aumôniers, des familiers, du jardinier... la sacristie entraîne beaucoup de dépenses en luminaires, bougies... Pensons au nombre de bougies qu'il faut pour un Salut du Saint-Sacrement, un Triduum..., et puis, les nombreux impôts et taxes, les réparations des bâtiments qui ont grevé le budget des Annonciades, surtout au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au moment de la révolution de 1789, les bâtiments de nombreux monastères menacent de tomber en ruines. Si des monastères au cours de leur histoire ont pu avoir une certaine prospérité, comme Popincourt, cela n'a pas duré. Ne voit-on pas en effet ce même monastère de Popincourt fermer dans les années 1780, pour cause économique, de même Lille, Montfort sur Risle.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les monastères Annonciades, comme beaucoup d'autres, n'échappent pas aux revers économiques de leur époque. Ainsi, en 1742, l'archevêque de Rouen, diocèse comptant plusieurs monastères d'Annonciades, note : « je suis fort embarrassé au sujet des communautés de filles de mon diocèse qui, pour la plupart, meurent de faim. Je ne peux pas leur reprocher mauvaise économie : elles dépensent fort peu pour elles personnellement. Le mal vient de plus loin. La très grande partie de ces maisons ont été installées sans fondation et tout ce qui est de nouvel établissement ayant presque tout leur revenu en rentes, elles ont souffert des diminutions causées par les opérations du système... ».

L'archevêque fait ici allusion au crac financier de 1742 de l'économiste Law. De plus, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les vocations diminuent. Toutefois la pauvreté, le climat de l'époque qui remet en causes les valeurs chrétiennes les plus traditionnelles, n'entament en rien la régularité des monastères.

La pauvreté n'a pas empêché les Annonciades de fêter dignement leur fondatrice lors de sa béatification, en 1742. Nombre

de monastères organisent des triduum en son honneur. Le long procès de béatification de Jeanne a été pour les monastères une occasion de contacts épistolaires, d'initiatives pour le faire mieux connaître Jeanne (émission d'images, d'abrégé de sa vie, voire de biographies). Ainsi, le monastère de Popincourt a entretenu une correspondance régulière avec d'autres couvents de l'Ordre, principalement avec celui de Bourges comme en témoignent divers frais de port notés dans les comptes. Celui de Gisors, en 1650, envoie un questionnaire au sujet de la béatification de Jeanne de France à tous les monastères de l'Ordre, suscitant des contacts avec celui de Bourges, considéré comme chef d'Ordre. Celui de Meulan, s'est beaucoup investi dans cette Cause. Un certain nombre de documents conservés au Archives départementales des Yvelines en témoignent.

### *Les idées ambiantes*

Le mouvement janséniste n'a pas atteint l'Ordre ou très peu, l'histoire n'ayant retenu que deux cas, celui de Melun et celui de Boulogne-sur-Mer, sur la cinquantaine de monastères. Cela n'est pas étonnant. La plupart des monastères de l'Ordre sont gou-

vernées par les Frères Mineurs. Or, parmi les religieux, les Franciscains font partie de ceux qui n'ont pas, ou presque, été contaminés par ce mouvement.

Le cas du monastère de Boulogne est intéressant à cause de la correspondance échangée entre la Mère Angélique Arnaud et l'Annelle du monastère. Cependant, toutes les moniales de cette communauté ne sont pas jansénistes. Trois sœurs seulement sont envoyées dans des communautés de la région, par mesure disciplinaire, une chez les Clarisses d'Hesduin, une autre chez les Conceptionnistes de Dunkerque et la dernière chez les Annonciades de Bergues. Il est intéressant de voir que les monastères choisis pour accueillir les sœurs font tous partie de la famille franciscaine.

Enfin, la philosophie des Lumières ou bien les idées révolutionnaires sont remises en cause, certes bien modestement, mais clairement par telle ou telle sœur, comme la sœur des Anges, dans une lettre à son neveu ... Voltaire, ou bien par les sœurs de Rodez, défendant leurs vœux monastiques dans une lettre adressée à l'Assemblée Nationale.

### *L'influence spirituelle de l'Annonciade*

Des personnalités ont marqué l'Ordre, comme la Mère Anne Darriet, de Bordeaux, qui a laissé à la postérité son journal spirituel où, par obéissance, elle a noté les grâces mystiques dont la favorisait le Christ. Fervente de l'Eucharistie, elle avait aussi une prédilection pour la Vierge Marie, pour Saint François d'Assise. La Fête de ses Stigmates était pour elle un jour de grâce particulière. Ou bien encore : une Anne-Marie Viénot, de Bar-le-Duc, qui s'est distinguée par une forte dévotion au Sacré-Cœur. En 1757, elle a dédié au Père Basile de la Croix, carme, confesseur et directeur de la communauté, un petit recueil en l'honneur des Cœurs de Jésus et Marie, qu'elle a illustré par « son naïf pinceau ».

L'Annonciade des Pays-Bas Espagnols, ou du Saint-Empire compte également de riches personnalités par la qualité de leur vie spirituelle, et de leurs compétences humaines, telle une Agnès Huyne de Venlo, décédée en odeur de sainteté en 1641, ou bien, une sœur Clémentine Martin de Coesfeld, infirmière de la communauté, qui savait si bien préparer la fameuse eau de Mélisse, et l'eau de Cologne !

Des monastères ont été aussi

en contact avec de grands spirituels, tel le Père Surin, mort à Bordeaux en 1665. Cet éminent jésuite a entretenu une correspondance avec certaines sœurs du monastère des Annonciades de cette ville. Les sœurs de Chanteloup-Saint-Eutrope, quant à elles, ont eu des correspondances avec le Père Piny (1640-1708), dominicain, qui a laissé une cinquantaine de lettres spirituelles, écrites à l'Annelle du monastère et à certaines religieuses de la communauté, sur le thème du pur amour, de l'abandon, de la paix. Ce monastère a également bénéficié de la sollicitude du Père Le Vachet (1601-1681), fondateur des Religieuses de l'Union Chrétienne.

D'autre part, au fur et à mesure des fondations de couvent, le charisme de l'Ordre s'infiltré chez les laïcs grâce à l'Ordre de la Paix dont le statut est celui d'une confrérie. Voulu par sainte Jeanne, il a été mis en œuvre par le bienheureux père Gabriel-Maria. Il perdure aujourd'hui sous le nom de *Fraternité Annonciade, chemin de Paix*.

En outre, comme il a été déjà dit plus haut, deux Instituts religieux ont reçu la Règle de vie de l'Annonciade. Le premier à la recevoir, en 1699, est celui des Pères Mariens, fondé en Pologne

en 1673 par le bienheureux Stanislas Papczynski (1631-1701). Le second, celui des Sœurs Annonciades Apostoliques de Belgique, la reçoit en 1833. Il a été fondé en 1784 par l'abbé Pierre-Jacques de Clercq (1770-1831).

Ainsi, la Règle évangélique et mariale de l'Annonciade porte discrètement ses fruits.

### *La période révolutionnaire*

Au moment de la Révolution Française, plus d'un millier d'Annonciades se trouvent dispersées. En fait, leur exode a commencé dès 1784, en Belgique, frappées qu'elles sont par les lois de Joseph II. Seules les Annonciades de Tirlemont ont pu rester groupées. Les monastères allemands, quant à eux, fermeront leurs portes les derniers, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, entre 1805-1813.

Dans l'ensemble, d'après les inventaires et les questionnaires dressés par les institutions révolutionnaires, il ressort que les Annonciades veulent rester dans leur monastère et vivre en communauté. Telle, par exemple, cette sœur de Boulogne qui, obligée de partir mais ne voulant pas violer son vœu de clôture se réfugie au grenier où elle est tuée par les gardes révolutionnaires ! Certes, certaines sœurs ne se pro-

noncent pas, attendant de voir ; celles qui désirent profiter de l'occasion qui leur est faite pour retourner à l'état laïque sont une minorité.

Un nombre de sœurs assez important sont emprisonnées. Ces internements sont, pour les religieuses, source d'angoisses et de privations de toutes sortes, attendant chaque jour leur arrêt de mort. Classées dans la catégorie des indigentes, elles sont encore plus mal traitées que les payantes. Insalubrité, promiscuité.... Sœur Sainte-Geneviève de Boulogne, incarcérée dans la maison d'arrêt d'Abbeville, avec deux autres religieuses, raconte qu'après leur avoir rendu tous les services possibles, elle a le bonheur de les voir mourir dans ses bras, au terme d'une très longue maladie, en prison. Treize des Annonciades de Bergues sont transférées à la prison de Béthune où deux vont décéder. Dans la communauté de Roye sur les vingt-sept religieuses, quatorze meurent de 1796 à 1802 dont six avec une moyenne d'âge de trente-trois ans. Il est difficile d'expliquer ces décès si l'on ne tient pas compte des rigueurs subies durant leur incarcération. De même, quelques Annonciades ont payé de leur vie leur attachement à la foi de l'Église, telles des

deux sœurs Couraule de Bordeaux, guillotines le 25 juillet 1794, pour avoir caché des prêtres réfractaires et donné le catéchisme aux enfants. Trois sœurs de Villeneuve vont aussi monter sur l'échafaud ainsi que leur aumônier, un frère mineur.

Parfois, certaines choisissent la vie clandestine, telle la sœur Brunet du monastère de Bordeaux, offrant asile à un religieux franciscain insermenté. Dénoncée puis interrogée par le commissaire de police, elle déclare fièrement « avoir donné asile à un citoyen prêtre et insermenté ». Elle est arrêtée en novembre 1799. Reconnue comme « ex-religieuse insermentée, receleuse de prêtres insoumis et faisant célébrer chez elle le culte catholique sans déclaration préalable », on ne sait ce qu'elle est devenue à ce moment là. Quoi qu'il en soit, on la retrouve cinq ans après, vers 1804-1805. En 1816, elle rejoint le monastère de Villeneuve-sur-Lot qui a été restauré. Elle y finit ses jours. Certaines Annonciades de Fécamp participent également à des activités clandestines, tel le catéchisme aux enfants.

Des Annonciades ouvrent des écoles comme Mère de Sainte-Godeleine qui, après son emprisonnement, se dévoue au culte clandestin, puis établit une

école à Frencq (Le Motte) pour l'éducation des jeunes filles ou encore Catherine Cautel, dite Mère Saint-Pierre, au monastère de Rouen, qui ouvre une classe à Dieppe. Cependant l'éducation n'est pas l'unique souci des annonciades qui, pendant la tourmente, se dévouent aussi à soigner les malades, activité qu'elles partagent avec d'autres religieuses en ces années de grande nécessité. Ainsi, deux des religieuses de Fécamp, incarcérées puis libérées, deviennent religieuses hospitalières à l'hôpital Saint-Antoine de Fécamp.

Avec cela, la fidélité. On raconte en effet que Mère Marie de Sainte-Jeanne de Celers, âgée de quatre-vingts ans, s'étant retirée chez ses neveux, une fois expulsée de son monastère de Boulogne-sur-Mer, a pratiqué jusqu'à sa mort les us et coutumes de sa communauté : silence, jeûne, abstinence, récitation du bréviaire, discipline... Quant à la Mère Sainte-Cécile de Celers, elle ne passe aucun jour de son exil sans réciter son bréviaire.

#### *L'Annonciade au lendemain de la tourmente.*

La dispersion ayant été totale, le regroupement est difficile. Les situations des religieuses sont très diverses. Quelques-unes se sont

associées à une communauté qui a pu les accueillir, comme Mère Sainte-Cécile de Boulogne se joignant, dans un premier temps, aux sœurs de la Visitation. D'autres, plus nombreuses, sont restées dans leurs familles ou dans la ville qui a vu leur exil, gardant, plusieurs années durant, le statut d'anciennes religieuses. Elles peuvent alors bénéficier d'une pension allouée par le ministère des Cultes dont elles dépendent. Certaines, âgées et dépourvues de ressources, finissent comme pensionnaires à l'hospice comme Sœur Madeleine Sorel à Bar-le-Duc. Dans cette même ville, quatre anciennes religieuses annonciades sont signalées, en 1818, par le curé de Bar comme indigentes et nécessiteuses. Quelles que soient leurs conditions matérielles, il est un point qui les rassemble toutes, c'est le désir profond de se voir réunies et de reprendre un jour la pratique de leur Sainte Règle.

L'exemple le plus touchant est donné par cette Sœur Saint-François d'Assise qui, pendant les vingt-trois ans que dura son exil, conserva sou à sou tout ce que la charité lui donnait pour, dit-elle, « rebâtir une cellule du futur monastère. »

### *Restauration de deux monastères*

#### • *Villeneuve-sur-Lot*

Une ancienne moniale du monastère de Villeneuve-sur-Lot, Marie Thérèse Rosalie de Saint-Cyr de Cocquart réussit à relever son monastère. Autour d'elle, viennent se regrouper quelques anciennes Annonciades de Villeneuve, Marmande, et Bordeaux. Le 22 avril 1816, elles s'installent dans une maison, située rue du Bout-du-Pont. Les religieuses sont au nombre de treize car des postulantes n'ont pas tardé à se présenter. La vie conventuelle reprend donc à Villeneuve. Dans les années 1850, la communauté songe à une fondation, qui est un retour aux sources, puisqu'elle envoie quelques sœurs à Bourges. Mais le projet n'est pas viable. Pas de ressources pour vivre. L'essai n'aura duré que deux ans, de 1855 à 1857.

Bientôt, le monastère devient trop étroit car les vocations arrivent. Il faut songer à déménager. On entreprend alors la construction d'un nouveau monastère. En 1863, la communauté s'installe donc rue Crochepierre, toujours à Villeneuve-sur-Lot. Arrivent rapidement les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. En 1916, le monastère célèbre le centenaire de sa restauration. A cette occasion, il est décidé de reprendre la Cause de canonisation de Jeanne de France, abandonnée depuis la

Révolution - celle-ci aura lieu en 1950 - et de redonner un nouvel élan à l'Ordre de la Paix. Au cours des années qui vont suivre, le monastère va avoir du mal à renouveler ses effectifs. Si bien qu'en 1977, le monastère de Thiais accepte fraternellement de lui envoyer quelques sœurs. Actuellement, malgré un effectif réduit, le monastère reste bien implanté dans la région et rayonne vraiment le charisme de l'Annonciade.

• *Boulogne-sur-Mer*  
*St.-Margaret's Bay*

La restauration du monastère de Boulogne-sur-Mer est due à Mère Marie de Sainte-Cécile de Celers qui, tout comme la Mère De Coquart, va pouvoir retrouver certaines de ses compagnes et reformer une communauté. Dans un premier temps, elle ouvre en 1810, avec Mère Marie de Ste-Godeleine, un petit pensionnat. Après quelques années, plusieurs anciennes Annonciades s'étant jointes à elle, elle peut récupérer une partie de son ancien couvent. C'est ainsi qu'en 1818, la vie conventuelle reprend à Boulogne-sur-Mer, et cela, jusqu'en 1904.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, en effet, les lois Combes n'épargnent pas la communauté. Le 12 juillet 1904 tombe l'avis d'expulsion.



*Mère Marie Héloïse des Dix Vertus, ancelle du monastère de l'Annonciade à Boulogne-sur-Mer. Corot Jean-Baptiste (1796-1875), Paris, musée du Louvre © RMN/René-Gabriel Ojéda*

Le moment le plus douloureux est la célébration de la dernière messe. « Aussitôt que les saints mystères furent achevés, raconte une sœur, le bedeau de la cathédrale vint avec un autre homme pour enlever le tabernacle et le soustraire ainsi à la profanation de ceux qui, le jour suivant, seraient les propriétaires du cher immeuble... ». On imagine en effet le côté dramatique de cet instant. Après cette dernière eucharistie, les sœurs partent, laissant à la tourière le soin de fermer la porte. Celle-ci la « tira violemment. Le son amplifié par le vide de la maison abandonnée se répercuta norme et douloureux, et s'entendit au loin... ». Comme en 1792, certaines religieuses auraient pu rentrer dans leurs

familles, mais comme en 1792 également, elles choisissent de rester, aucune des trente-six annonciades ne voulant quitter son monastère. Des jalons sont posés en Belgique pour une éventuelle implantation mais les démarches sont infructueuses. Les religieuses se tournent alors vers l'Angleterre, choisissant Saint-Margaret's bay, près de Douvres comme lieu d'exil, dans une propriété, « The Moorings ». Elles s'y installent en septembre 1904.

Là, elles vont doucement s'enraciner en terre anglaise. Les premières vocations vont en effet arriver mais les effectifs de la communauté ne seront jamais très élevés, si bien qu'en 1976 les sœurs rejoindront le monastère Thiais – un monastère fondé en 1926 par quelques-unes d'entre elles, d'ailleurs.

#### *Fondation du monastère de Thiais*

En effet, au printemps 1922, on offre aux Annonciades de St.-Margaret's Bay un logement dans un château de la Sarthe, à Pescheray. Les sœurs ne peuvent que saisir cette chance inespérée qui les fait revenir en France. Quatre religieuses partent donc s'y installer au début de juillet 1922. Mais, très vite, elles s'aperçoivent que la vie conventuelle n'y est guère possible. Finalement en février 1923, elles s'installent rue

Quentin-Bauchart, dans le huitième arrondissement, au troisième étage d'un hôtel particulier appartenant à Madame la Marquise des Roys, cela, grâce à un Père Rédemptoriste, ami de l'Annonciade, le Père Félix Delerue.

L'année suivante, en 1924, la communauté reçoit des mains de Mgr Roland-Gosselin, auxiliaire du Cardinal-Archevêque de Paris, son érection canonique. La première prise d'habit a lieu deux ans plus tard, le 26 avril 1926. A cette date, la communauté s'apprête à déménager une nouvelle fois : l'installation en appartement ne pouvant être que provisoire. Ainsi, en mai, la Mère Ancelle, alors Mère Marie-Emmanuel Agniéray, conduit ses sœurs à Thiais, dans une propriété appelée « Maison Rose ».

Depuis, la première prise d'habit, en 1926, les postulantes continuent de se présenter si bien que le monastère de la « Maison Rose » devient trop étroit. En novembre 1945, les religieuses achètent à la famille Panhard une propriété dans le quartier dit de Grignon, toujours à Thiais. Elles y déménagent en mars 1946. L'inauguration du nouveau monastère a lieu le 12 septembre suivant.

## *Les monastères belges*

### • *Tirlemont*

Chassée par la politique de Joseph II de leur monastère, la communauté, qui compte 28 religieuses, reste cependant groupée, demeurant d'abord dans une maison de la rue des Récollets, puis dans une maison située alors rue Cabbeeck (aujourd'hui Gilainstraat). En 1800, les sœurs peuvent à nouveau louer une partie de leur ancien monastère. Mais au début de 1822, elles sont obligées de quitter les lieux. En mars 1823, elles s'installent alors à la Broekstraat et, là, ouvrent une école. L'emménagement des onze sœurs présentes (huit de Tirlemont, trois des monastères supprimés de Louvain et de Bruxelles) signifie un nouveau départ. En 1853, la communauté compte trente deux sœurs. Elle essaime alors à Geel, en y envoyant sept de ses membres. Le 30 octobre 1920, les sœurs s'installent à la Oude Vestenstraat, dans un lieu mieux adapté aux besoins de leur école qu'elles finiront d'ailleurs par abandonner en 1947.

### • *Geel*

Le 12 avril 1853 sept moniales de Tirlemont arrivent à Geel, dans un monastère récemment aménagé, rue du Pas. Trois ans

après, en 1856, la maison devient trop exigüe. Grâce aux terrains qui sont autour, on construit de nouveaux bâtiments. Ceux-ci sont terminés en 1860. A cette date, le monastère compte quinze moniales, toutes ayant fait profession au monastère de Tirlemont. Jusqu'ici, en effet, le monastère de Geel est une maison dépendante de celle de Tirlemont mais l'année suivante, en 1861, il obtient son autonomie.

De 1897 à 1932, les entrées se succèdent si bien qu'il faut agrandir. Achats successifs de terrains et de jardins. Vers 1915, le monastère commence une œuvre d'enseignement qui sera poursuivie jusqu'en 1964. Quelques années auparavant, la communauté a fondé un nouveau monastère à Merksem (1898), après avoir tenté de restaurer l'ancien monastère des Annonciades de Masstricht (1883-1898).

### • *Merksem*

Cette fondation est un appel du curé de la paroisse Saint-François d'Assise de Merksem lancé au monastère de Geel. Les premières moniales s'installent le 15 septembre 1889 rue Terlindenhof. Comme leurs consœurs de Geel, elles auront une œuvre d'enseignement qu'elles aban-



*François et Jeanne de France, cordon dit de Saint-François XVII<sup>e</sup> siècle Westmalle*

donneront au cours de la seconde Guerre mondiale. Au cours de cette Guerre, le monastère subit des dommages si bien qu'il est devenu inhabitable, du moins pour un temps car il sera restauré. Huit sœurs peuvent rester sur place, afin d'y perpétuer la louange divine et de préserver le couvent du pillage. Les autres ont pris le chemin de l'exil. Dix sœurs partent pour le couvent de Tirlemont et vingt pour celui de Geel. Après la guerre, la vie régulière reprend à Merksem..

A l'occasion de la canonisation de sainte Jeanne, le monastère fait imprimer des milliers de tracts

qu'il diffuse (prières, litanies). Quelques années auparavant, en 1943, l'ordre de la paix ou la Fraternité laïque est fondée à Merksem. Jusqu'en 1960, les confesseurs, ordinaire et extraordinaire, prédicateurs de la retraite, sont presque toujours Franciscains.

- *Westmalle*

Cependant, les trois monastères de Belgique de Tirlemont, Geel et Merksem ont bien du mal à se renouveler. Une fusion est alors décidée : les sœurs se regroupent dans un premier temps à Merksem, en 1965 puis, en 1970, à Westmalle. Actuellement, ce dernier monastère, au

cœur même de sa fragilité, vit profondément du charisme de sainte Jeanne.

### *Quelques dates marquantes*

1930 : les statuts dits « de Marie », un texte important pour la législation de l'Annonciade émanant de sainte Jeanne, qui semblait perdu, sont rendus à l'Annonciade.

1932 : les liens fraternels avec les Frères Mineurs sont redéfinis dans le cadre de la mise à jour de la législation de l'Ordre demandée par l'Église.

1950 : canonisation de Jeanne de France. Mère Marie de Saint-François d'Assise (1911-2005) devient la seconde Ancelle du monastère de Thiais (1950-1996).

1950-1960 : les monastères de France et de Belgique intensifient leurs contacts fraternels. Des liens se nouent également avec les Annonciades apostoliques.

1966 : période conciliaire marquée par tout un travail de révision des Constitutions de l'Ordre.

1969 : approbation des Constitutions révisées. Ces travaux d'aggiornamento ont été présidés par les évêques dont dépendent les monastères et par

l'Assistant Franciscain de l'Ordre. Après plusieurs étapes, (1969 ; 1972-1977).

1984 : Approbation définitive des Constitutions.

1975 : une période de fondations commence pour le monastère de Thiais. C'est ainsi que les monastères de Brucourt (4 août 1975), du Bartéu (3 janvier 1980), de Saint-Doulchard (16 juillet 1988), de Menton (18 février 2000) peuvent voir le jour. De plus, le monastère de Thiais, a pu également aider ses sœurs de Villeneuve-sur-Lot en difficultés, leur envoyant du renfort en 1977.

2007 : le monastère de Peyruis prend la décision courageuse de quitter la Provence pour partir s'installer au Costa-Rica, à la Alajucla.

2009 : le monastère de Thiais, sur l'invitation des Pères Mariens, envoie quatre sœurs en Pologne, à Lichen. L'inauguration de ce nouveau monastère a eu lieu le 22 août 2010.

Le transfert du monastère de Peyruis au Costa-Rica et la récente fondation polonaise constituent véritablement un tournant dans l'histoire de l'Annonciade, un tournant ouvert sur l'avenir.

*Sœur Marie-Emmanuel*

## Pour en savoir plus

Françoise Guyard, *Vie de sainte Jeanne de France*, « chronique de l'Annonciade », Bourges 1561, Louvain 1982. A se procurer auprès des monastères de l'Annonciade.

André Girard, *Sainte Jeanne de France*, Médiaspaul, 1988.

« Sainte Jeanne de France », revue *Dieu est Amour*, n° 31, Téqui, 1991.

Jean-François Drèze, *Raison d'état, raison de Dieu, politique et mystique chez Jeanne de France*, Beauchesne, 1991.

Marc Joulin, *Petite vie de Jeanne de France*, D.D.B., 1992.

Gilbert Assémat, *Faire la Joie de Dieu*, Médiaspaul, 1999.

Françoise Bouchard, *Sainte Jeanne de France, la Reine Servante de Marie*, Résiac, 1999.

J.-F. Soubrier, *Prier 15 jours avec Jeanne de France*, Nouvelle Cité, 2000.

*Prier le Rosaire avec Jeanne de France*, Abbaye de Chambarand (France), 2001.

« l'Annonciade », album de la collection *Tradition Vivante*, 2002.

Sous la direction de Dominique Dinet, Pierre Moracchini, Marie-Emmanuel Portebos, *Jeanne de France et l'Annonciade*, Cerf, 2004.

*Ma joie dans ta louange*, CD, offices du dimanche au monastère de l'Annonciade de Thiais, direction : Philippe Robert, 2004.

*Dieu..., ma joie !* CD, chants liturgiques, Annonciade de Thiais, direction : Philippe Robert, 2008.

*Comme Marie*, Hymnes à Marie. Texte de frère David, osb, musique de Philippe Robert, Annonciades de Thiais, 2010.

*Les Annonciades. A l'école de sainte Jeanne de France*, DVD, Thiais, 2010. Réalisation, Louis-Marie Soubrier. Disponible auprès des monastères de l'Annonciade.

Sœur Marie du Christ, *Mère Marie de Saint-François d'Assise. Une vie dans la lumière*, Salvator, 2010.

L'Annonciade, *Les Sources*, Monastère de l'Annonciade, Thiais, 2010.

# LA RENAISSANCE DE L'ORDRE APRES L'EXIL



*Le sanctuaire à Thiais*

C'est en effet après l'exil en Angleterre que l'ordre est à nouveau implanté en France. L'historique qui précède vous en dessine les contours et rappelle les circonstances de l'installation rue Quentin Bauchart à Paris d'abord, puis à Thiais avenue de Versailles dans un premier temps (en 1926) puis à Grignon (depuis le 12 septembre 1946) où nous résidons toujours.

Les débuts sont laborieux pour nos devancières qui subissent encore les restrictions de l'immédiat après guerre. Les

ressources sont faibles, il faut donc utiliser les moyens du bord pour nourrir la communauté. Le potager et le verger sont, heureusement, une source appréciable pour le quotidien. Nos soeurs vivent l'aventure des « recommencements ». Elles doivent faire face et trouver un « gagne-pain » qui assure de façon plus pérenne, leur équilibre. C'est l'aventure de l'atelier de mise en boîte du cirage de l'abbaye de Saint-Wandrille. Une épopée dont se souviennent, avec plus ou moins de bonheur, les plus anciennes d'entre nous !



*Communauté de Thiais à l'ouvrage*

Au cours des trente glorieuses (1945-1975) les vocations continuent d'affluer. L'ordre renaît véritablement de ses cendres. Durant ces années, en 1962, le Concile Vatican II redonne un grand souffle à l'Église universelle et ouvre une perspective d'« aggiornamento » pour les communautés religieuses qui font un retour aux sources et réajustent leur législation. C'est ainsi que s'ouvre pour nous la perspective de la révision de nos Constitutions. Une plongée dans nos racines, le charisme de nos fondateurs et une adaptation appropriée des textes qui permettent de vivre, au XX<sup>e</sup> siècle, l'intuition spirituelle de sainte Jeanne de France. Après plusieurs approbations « ad experimentum » nos

constitutions sont définitivement approuvées le 24 septembre 1984. La notification nous en est providentiellement transmise le 4 octobre, en la fête de saint François d'Assise.

La première mission voulue par sainte Jeanne pour ses filles est l'assiduité à l'oraison et à l'office divin. « *Les sœurs doivent par-dessus tout avoir l'esprit du Christ et louer avec la Vierge Marie, de cœur et d'esprit, le Seigneur Jésus-Christ. Que telle soit votre science – c'est la science des sciences – savoir louer Dieu* » (Constitutions n° 23). Et ailleurs : « *Les sœurs doivent par-dessus tout apprendre l'art et la science de la louange divine et de l'oraison.* » (Constitutions n° 34).

Ces exigences monastiques



*La chapelle*

étant sauvés, il nous faut, à notre tour, subvenir aux besoins communautaires par le travail.

La clôture constitutionnelle nous a permis de développer des œuvres dans l'enceinte du monastère : accueil au service du diocèse pour les prêtres, les religieux(es), mouvements..., poste de soins conjointement aux piqûres à domicile déjà instaurées depuis l'arrivée à Thiais en 1926. Ces deux dernières activités ont été supprimées il y a plusieurs années.

Dans le cadre de la formation chrétienne des équipes de catéchisme, nombreuses à l'époque en primaire, sont prises en charge en lien avec la paroisse, par plusieurs sœurs. Le nombre des

catéchisés s'amenuisant, les animatrices sont aujourd'hui, et de loin, moins nombreuses.

De nouvelles constitutions, des vocations suffisantes nous permettent d'envisager, en 1975, une première fondation à Brucourt dans le Calvados. Elle sera suivie, en 1977, dans un esprit d'entraide fraternelle, de l'envoi de sept sœurs dans notre monastère de Villeneuve-sur-Lot. D'autres, suivront entre 1980 et 2000 : Peyruis (Alpes de Haute Provence désormais au Costa-Rica) en 1980, Saint-Doulchard (Cher, berceau de l'ordre) en 1988 et Menton (Alpes Maritimes) en l'an 2000. Enfin en 2010, implantation à Licheń, en Pologne. (cf. les articles qui suivent : Villeneuve-sur-Lot, les



*La cueillette*

fondations récentes – Les fondations à l'étranger.)

Cela nous conduit à évoquer la vie du monastère de **Thiais** en ce troisième millénaire. L'accueil s'est développé. Il répond à une attente réelle. Une partie des locaux a été aménagée pour l'accueil des jeunes. Le catéchisme se poursuit, en secondaire, assuré par deux sœurs. Le départ de quatre sœurs pour la fondation de Licheñ nous a amenées, à recentrer nos activités rémunératrices et à développer nos secteurs principaux : la confiserie, la biscuiterie et la carterie qui contribuent à assurer la vie matérielle du monastère.

Ces produits sont commercia-

lisés par la SARL "AMJF" qui regroupe les activités lucratives du monastère. Elle ne fonctionne qu'avec le concours des sœurs qui lui apportent leur travail et leur savoir-faire.

Un effort d'investissement a été consenti dans l'aménagement de la biscuiterie par des locaux fonctionnels et un matériel plus adapté. Il nous faut pourtant trouver plus de débouchés pour nous permettre de rationaliser, encore mieux, notre activité.

Nos produits sont encore peu connus et nous comptons sur tous nos amis pour nous aider à les faire connaître. Déjà certaines abbayes sont devenues des « clients fidèles ». Nous serions

heureuses d'élargir notre carnet de commande monastique !

D'autre part, nous adhérons à la Boutique de Théophile espérant trouver une clientèle plus diversifiée. C'est encore minime. Nous avons aussi ouvert un site en ligne [www.amjf-thiais.com](http://www.amjf-thiais.com) duquel nous espérons un apport substantiel. Il démarre doucement.

Le revenu des ateliers est indispensable à notre équilibre économique. Nous sommes actuellement dans une phase difficile et il nous faut réagir très vite. Nous croyons à la qualité de nos produits, appréciée par la clientèle, et nous faisons tout pour qu'elle soit à un niveau d'excellence.

\*\*\*

D'autre part, notre monastère est bien implanté dans le diocèse de Créteil. Nous participons dans la mesure de la compatibilité avec notre vie monastique, aux manifestations ecclésiales du Val-de-Marne qui se déroulent chez nous : fête des jeunes, témoignage de l'un ou l'autre sœur auprès des groupes divers qui se succèdent au long de l'année, repas festif au soir de la messe chrismale pour tous les prêtres et diacres, ou, très exceptionnellement extra-muros. Nous répondons également aux appels ponc-

tuels qui nous sont adressés, en communion avec notre évêque.

\*\*\*

En lien avec notre communauté, la fraternité annonciade – chemin de paix – (anciennement Ordre de la Paix) – rassemble toutes les personnes désireuses de donner à leur vie quotidienne une dimension évangélique et mariale, selon le charisme de sainte Jeanne de France. Les moyens proposés pour traduire dans la vie cette inspiration spirituelle sont : la prière quotidienne du Dizain de sainte Jeanne avec la méditation des vertus évangéliques de Marie ; des réunions régulières ; une forme d'engagement qui reste souple ; un souci de vivre, au quotidien, la dilection fraternelle, la paix évangélique. Une fraternité « jeunes » vient de prendre naissance grâce à un prêtre du diocèse.

Notre mission de prière et d'intercession pour nos frères en humanité est donc bien réelle. Nous portons les intentions qu'ils nous confient régulièrement, assurés d'être portés par le grand souffle spirituelle de sainte Jeanne de France.

*Sœur Marie-Pascale*

# LE MONASTERE DE L'ANNONCIADE A VILLENEUVE-SUR-LOT (LOT-ET-GARONNE)

---



*Le monastère de Villeneuve*

Ce monastère a ceci d'unique dans l'Ordre de la Vierge Marie en France que la vie y perdure depuis 386 ans (avec une seule interruption de 1792 à 1814).

A partir de Bourges, on constate comme la dynamique de 'filiales' qui, de maison en maison, conduit bientôt à Villeneuve-sur-Lot : Bourges (fondé en 1502 par Jeanne de France) engendre Albi en 1506 ; Albi engendre Agen en 1533 ; et Agen engendre Villeneuve d'Agenais en 1624. Trois autres monastères avaient également été fon-

dés en Aquitaine : Bordeaux en 1502, La Réole en 1602 et Marmande en 1622.

Le 25 mars 1624, en la fête de l'Annonciation, le monastère voit le jour sur les bords du Lot, près de l'église Saint-Etienne. Pendant 165 ans - donc jusqu'à la Révolution -, les sœurs vont y mener leur vie monastique, sans qu'on en connaisse les détails ou si peu... : des noms dans un livre de contrats retrouvé sur les berges du Lot, quelques livres d'offices, de Règle ou de spiritualité, soustraits sans doute à la perquisition des révolutionnaires...



*La chapelle de Villeneuve*

Par les archives municipales, nous savons qu'une belle église avait été érigée sous l'épiscopat de Mgr Claude Joly, évêque d'Agen. Le retable de l'église de Casse-neuil, la chaire et la grille de communion de l'église Saint-Etienne proviennent de cette chapelle de l'Annonciade.

En 1791, la communauté compte trente-huit moniales. La tradition veut que trois d'entre elles aient été martyres de leur foi, suivant en cela l'exemple de leur confesseur, un franciscain. Les autres sœurs sont dispersées...

La seconde étape de notre histoire – presque 200 ans – nous est plus connue. En 1814, l'une des anciennes moniales de Villeneuve,

Mère Saint-Cyr de Coquard, après avoir fait édifier un hôpital pour la ville, a le dessein de rétablir le monastère. Elle réussit à regrouper quelques annonciades de l'Agenais, du Marmandais et même du Bordelais qui avaient survécu à la tourmente et les accueille dans sa propre maison, près de la chapelle Notre-Dame du Bout-du-Pont. La bonne nouvelle se répand vite et les cœurs de plusieurs jeunes filles s'ouvrent à l'appel du Seigneur. La communauté doit alors s'installer dans une maison plus grande, rue Coquard. Dans la chronique de cette époque, on peut lire avec beaucoup d'émotion comment la vie monastique s'y organisa (et sans doute non sans difficulté pour les anciennes sœurs ayant vécu vingt-cinq ans dans l'isolement d'une vie séculière...).

Dès le 23 mars 1828, par ordonnance royale, Charles X autorise la « congrégation des religieuses annonciades de Villeneuve d'Agen », si bien qu'aujourd'hui nous bénéficions toujours de la reconnaissance légale par l'Etat.

Après la mort des restauratrices, les Mères ancelles se succèdent, chacune veillant à la fidélité à la Règle. Un épisode marque cependant les années 1855 à 1857 : un essai de fondation à Bourges, berceau de l'Ordre. (Là

aussi, comme partout en France, l'Annonciade avait disparu à la Révolution.) Projet méritoire mais éphémère. C'était prématuré pour cette communauté renaissante, et imprudent. Un groupe scindé en deux, une vie difficile des deux côtés... ; après deux années, les sœurs envoyées reviennent... avec deux jeunes berrichones !

Un autre volet de notre histoire est l'érection de l'actuel monastère en 1860 – 1863. En effet, on aspirait à des bâtiments réellement conçus pour la vie monastique. Mais construire n'est pas une mince affaire. L'aumônier d'alors se dépense sans compter et emploie tous les moyens pour intéresser à l'Annonciade. Et bientôt, les murs de la nouvelle construction s'élèvent selon une architecture simple et belle qui parle encore de nos jours. Planté à la périphérie de la ville, il y est maintenant au cœur, tel une vigie...

La cité de Villeneuve se souviendra de la translation des religieuses à travers ses rues, le 20 octobre 1863, au milieu d'une population en liesse, mais aussi profondément recueillie au moment de la bénédiction du Saint-Sacrement donnée sur la place jouxtant le nouveau monastère ! Mais, au lendemain de la fête, les sœurs, elles, sont en

butte aux difficultés de l'installation, aux finitions, aux dettes. Et puis, l'humidité des bords du Lot, un cloître ouvert à tous vents, le strict nécessaire pour se nourrir..., tout cela fait que les santés s'affaiblissent. Malgré tout, les cœurs restent fermes. Ne pourrait-on dire ici que la longue histoire de cette communauté révèle un aspect de pauvreté, espace privilégié de l'action de Dieu ?

La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle témoigne d'efforts de rayonnement au dehors. Mgr Hébrard, vicaire général d'Agen, publie en 1878 « Sainte Jeanne de Valois et l'Ordre de l'Annonciade ». En 1890, après de nombreuses recherches, il publie un gros volume « L'histoire de sainte Jeanne de France », le plus important et le mieux documenté des ouvrages parus jusqu'alors sur la fondatrice de l'Annonciade.

On s'attache aussi à faire revivre le Tiers-Ordre de la Vierge Marie auquel, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, on donnait le nom très justifié d'Ordre de la Paix.

Avec les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, arrivent les tracasseries administratives de l'Etat anticlérical qui accable d'impôts les Ordres religieux avant de décider de leur expulsion. Défendues par

quelques membres influents de la population locale, les Annonciades peuvent demeurer sur place !

A cette époque, Mgr Sagot du Vauroux – qui sera évêque d'Agen de 1906 à 1937 – exerce sur la communauté une profonde influence. Il veut que ce monastère, le seul de l'Ordre de la Vierge Marie subsistant en France après les lois Combes, devienne de plus en plus digne de sa vocation contemplative, christologique et mariale.

Malgré la guerre, le centenaire de la restauration de la communauté est célébré en 1916, grâce à l'intrépidité de l'évêque. Les comptes rendus du triduum festif sont surprenants de joyeuse vitalité.

Et la vie continue, laborieuse et fervente. Mais, en 1938, une épidémie de grippe infectieuse fait ses ravages, comme partout. Et puis, la seconde guerre mondiale vient encore ébranler les santés. La communauté se trouve réduite de moitié. La vie devient de plus en plus difficile ; cependant, la confiance en la Mère de Dieu demeure inébranlable !

Et voilà qu'un nouveau commencement s'annonce, grâce au Concile Vatican II. Le monastère s'ouvre prudemment. Des initiatives conformes à la rénovation

demandée sont prises. En premier, la transformation de la chapelle. Puis, les dépendances sont aménagées pour l'accueil. Enfin, une petite biscuiterie est montée. Tout cela dans l'esprit des nouvelles Constitutions : « Que soient sauvegardées les exigences de la vie contemplative ».

En 1963, on fête le centenaire de la construction du monastère. Les Mères Ancelles des trois monastères de Belgique se déplacent pour la circonstance, ainsi que celle de Thiais (monastère issu de celui de Boulogne-sur-Mer qui avait été exilé en Angleterre...) Cet accueil vaudra à la communauté, quelques années plus tard, l'aide effective de trois moniales belges.

Enfin, l'année 1977 voit l'union temporaire des deux communautés de Thiais et de Villeneuve, grâce aux efforts conjoints de Mgr Saint-Gaudens (évêque d'Agen) et de Mgr de Provençères (évêque de Créteil). Le monastère est à nouveau sauvé par une entraide fraternelle.

Un chemin de grâce commence pour les sept sœurs de Villeneuve et les sept venues de Thiais. Ces dernières sont habitées par la conviction profonde d'un « envoi en mission » en l'Eglise d'Agen ; c'est ce qui a motivé leur « oui », dynamisé leurs efforts et mobilisé leur

amour. Aussi, la nouvelle communauté se construit-elle jour après jour dans un esprit de fondation.

S'il n'est pas possible d'énoncer toutes les merveilles vécues au cours des siècles, force est de constater qu'à chaque période de l'histoire de ce monastère, une lumière a surgi comme une réponse à la confiance. Et maintenant, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, l'espérance tient bon !

Cinq cents ans après l'approbation de la Règle de l'Ordre de la Vierge Marie, quel est notre aujourd'hui dans le déploiement du charisme d'origine ? Mais aussi, comment dire en quelques mots le mystère d'une vie qui réponde au projet fondateur : contempler Marie dans l'Évangile, afin de la suivre comme Mère et Modèle – chemin très sûr pour trouver en profondeur Jésus et, par Lui, la Sainte Trinité ? Comme Jeanne, il faut nous laisser instruire par Marie et modeler par l'Esprit Saint, afin de réaliser amoureusement le « plaisir de Dieu »... Aujourd'hui, nous découvrons peut-être davantage Jeanne comme s'effaçant derrière Marie bien sûr, mais surtout très présente, éclairante et silencieusement efficace. Elle-même semble vouloir nous ouvrir à la « mission d'Église » qui est nôtre et... à notre porte. A ce carrefour où le

monastère est situé, c'est comme si nous voyions Jeanne diriger vers notre chapelle ou notre accueil - si bien dénommé « Cana » - des chercheurs de tous âges, des détresses de tous ordres. Que d'intentions confiées !

Pourquoi ? nous demandons-nous. Ne serait-ce pas la mission de notre fondatrice qui se prolonge à travers nous ici, elle qui sut accueillir, consoler, relancer dans la confiance ? Chacune de nous se trouve bien démunie en sa fragilité pour répondre aux appels. Or, si Jeanne a rencontré en profondeur tant d'êtres accablés, c'est parce que Marie « femme libre entre toutes les femmes » l'avait aidée à devenir libre elle aussi. C'est sans nul doute cette liberté de l'amour que Jeanne veut nous transmettre.

Alors, si des soucis d'avenir proche nous envahissent parfois (aujourd'hui, la communauté compte huit sœurs), nous voulons laisser toute la place à la confiance et à l'amour, à la suite des générations d'annonciades villeneuvoises... Aussi, avec notre Mère sainte Jeanne, nous supplions la Vierge Marie : « Donne-nous l'énergie de ta joie, pour le plaisir de Dieu et le salut du monde ! Donne-nous la force et la sagesse nécessaires pour "l'actuel aujourd'hui" ! »

# LES FONDATIONS RECENTES EN FRANCE



*Monastère de Brucourt*

## BRUCOURT SAINT-DOULCHARD

En notre XXI<sup>e</sup> siècle commençant, la vie se poursuit au sein des cinq monastères de France et de trois autres implantés hors de l'hexagone et pour l'un d'eux entre Atlantique et Pacifique. Nos sœurs du monastère de Peyruis (1980-2007) vous relatent l'enchaînement des événements et l'aboutissement de la réflexion qui les a conduites à Alajucla.

A **Brucourt**, dans le Calvados, (fondation de Thiais, août 1975), la communauté de 8 moniales poursuit sa route et, malgré les aléas de l'âge et des santés fragilisées, tiennent le cap avec détermination. Elles ont la chance de vivre dans un cadre superbe dont

on ne se lasse pas, au fil des jours. Chaque matin le spectacle naturel est toujours nouveau.

A l'horizon, se profilent les bâtiments de la marine marchande et le ballet régulier des ferry-boats qui rallient le royaume de sa Gracieuse Majesté, depuis Ouistreham. A la jumelle, le spectacle est féérique !

Nos sœurs poursuivent leur mission d'hospitalité monastique à l'accueil du monastère où dans les deux maisons, au pied de la colline, Saint-Laurent et Saint Jean-Baptiste. Durant les mois d'été en juillet ou en août, selon leur disponibilité, elles reçoivent fraternellement un groupe de leurs sœurs de Thiais qui viennent faire leur retraite-détente durant quinze jours. C'est un temps de rencontre simple et très sympathique. La distance entre le monastère et la maison d'accueil Saint-Laurent, permet une vie autonome pour les deux communautés qui se retrouvent pour la messe - qui a lieu à 11 heures au lieu de 9 heures, afin de permettre un repos salutaire aux franciliennes (!) - les offices et certaines rencontres festives et conviviales très appréciées.



*Monastère de Saint-Doulchard*

Une nouvelle chapelle et une salle d'accueil ont été construites en 1999 afin de mieux répondre à la demande de ceux et celles qui désirent partager leur prière.

Il leur faut, néanmoins poursuivre leur réflexion communautaire afin d'envisager l'avenir en tenant compte de leur nombre et de leur moyenne d'âge. Elles y sont aidées de diverses manières et le lien reste très fort avec le monastère de Thiais.

A **Saint-Doulchard** (fondé aussi par Thiais en 1988), la communauté s'est agrandie avec deux nouvelles recrues : Sœur Marie Mathilde, novice et Sœur Véronique, postulante. Implantée dans la banlieue tout à fait limitrophe de Bourges, la fondation a été envisagée comme un retour aux sources. En effet, notre premier monastère a été érigé, par sainte Jeanne, à Bourges même. Vous l'aurez lu dans l'historique de l'ordre.

Durant de nombreuses années, les sœurs ont rayonné la spiritualité notamment auprès des jeunes « troubadours » dont certaines, devenues adultes, se souviennent de ces rencontres fortes et chaleureuses. Aujourd'hui deux groupes se sont constitués, les plus jeunes avec Sœur Marie de l'Immaculée Conception et les aînées avec Sœur Marie Jeanne d'Arc. Elles espéraient des vocations qui semblaient tarder à venir. Quel serait l'avenir sans une sève nouvelle ? Leur confiance et leur persévérance ont été récompensées. Ces deux jeunes sœurs redynamisent la communauté et apprennent de leurs devancières le chemin de simplicité et de dilection fraternelle voulu par sainte Jeanne. De tempérament très différents, Sœur Marie Mathilde et Sœur Véronique se complètent bien. Elles enrachent leur vie de prière et leur recherche du plaisir de Dieu accompagnées par leurs aînées sur ce chemin monastique.

Nos sœurs dolchardiennes ont aussi une hôtellerie qui fonctionne très bien. On vient de partout à Saint-Doulchard. Il n'est pas rare de rencontrer l'un ou l'autre prêtre, dans les réunions parisiennes, qui nous disent : « *Vous êtes annonciade ? Ah, je connais bien vos sœurs de Saint-Doulchard* ». Elles portent donc loin nos couleurs.

« Le Pressoir », c'est ainsi que se nomme leur lieu d'implantation, a désormais des grains à fouler prémices de belles grappes à vendanger !

A Menton, la communauté de six sœurs poursuit son chemin sur la colline de Puypin. Sœur Marie de Nazareth relate l'origine, quelque peu « insolite », qui a présidé à cette fondation.

*Sœur Marie-Pascale*

## L'ANNONCIADE A MENTON

### Monastère à vendre !

Ainsi commença la fondation du monastère de l'Annonciade à Menton...

Et c'était vrai ; les capucins mettaient en vente leur monastère...

Ayant reçu l'article de Nice matin, nous avons commencé par sourire...

Mais....

Au-delà d'une plaisanterie, n'était-ce pas un chemin, ou un appel pour l'Annonciade ? Ce fut l'intuition de M. Marie de Saint-François... qui encouragea Mère ancelle à aller de l'avant...

Et c'est ainsi que depuis dix ans, deux communautés « jumelles », l'une contemplative,

l'autre apostolique, vivent côte à côte sur la Colline de l'Annonciade à Menton. Mieux que côte à côte, elles vivent en étroite communion la même spiritualité « annonciade ».

A l'origine, le sanctuaire de l'Annonciade de Menton n'a rien à voir avec l'Ordre de l'Annonciade ; c'est pourtant la Vierge « annoncée » qui y est vénérée, donc le mystère de l'annonciation... pour nous, cela rejoint le cœur de notre vie : la vie même de Marie que nous sommes appelées à revivre aujourd'hui.

La Vierge de Menton nous attendrait-elle depuis quelques siècles ... ?

C'est donc à cet appel que nous avons répondu en venant à Menton : faire rayonner et faire découvrir cette spiritualité tout évangélique et mariale dans une région où l'ordre de l'annonciade est encore inconnu ...

Nous sommes sur un site exceptionnel :

Site exceptionnel par sa situation : la nature y est splendide et chante la gloire de Dieu ; mer et montagne se rencontrent et la vue ouvre largement sur l'horizon depuis Monaco jusqu'à l'Italie ... parfois jusqu'à la Corse !

Exceptionnel aussi, et malheureusement, par une grande indif-



*L'esplanade*

férence et une déchristianisation plus marquée encore que dans le reste du diocèse... Cela nous déconcerte encore...

Notre règle, c'est Marie, une personne vivante : elle qui a toujours cherché le bon plaisir de son Fils, nous invite à prendre le même chemin... Plaire à Dieu. Ce chemin est ouvert à tous : attirés par cette spiritualité qui cherche à faire plaisir... à Dieu, à la Vierge, à son époux à son épouse, à son patron, à son employé... à ses voisins, à chaque être rencontré... Des laïcs ont pris ce chemin de conformité pour vivre, en plein monde le bon plaisir de Dieu.

« *O Marie*

*Vierge et mère de Jésus, donnez-moi de penser de dire et de faire ce qui plaît le plus à Dieu et à vous même ! »*

A Menton, les trois branches

de l'Annonciade sont réunies en un même lieu. Les sœurs apostoliques, en ministère à la paroisse et en union avec la vie de silence, de prière et de travail des moniales partagent à la chapelle l'eucharistie et le chant des principaux offices. Les réunions de Fraternités sont préparées par une Sœur moniale et une Sœur apostolique. Une même sève circule entre chaque branche. L'arbre pousse et s'épanouit au fil des ans.

Notre évêque, Mgr Santier, lors d'une de ses visites à Menton nous a incitées à être des portes ouvertes : Marie était tout ouverte à son Fils, ouverte au salut, ouverte à tous et à tout événement... et aujourd'hui nous voulons être des portes ouvertes à l'espérance, afin de révéler au monde qu'il y a un avenir de bonheur et de joie, malgré toutes les apparences !

*Sœur Marie de Nazareth*

# LES FONDATIONS A L'ETRANGER

---



*Les quatre Sœurs fondatrices*

## COSTA-RICA

Fondation du monastère de Thiais, le monastère de Peyruis a vu le jour dans les Alpes de Haute-Provence en 1980 à la demande de Mgr B. Colin ; il y voyait la possibilité de lier plus étroitement vie monastique et vie de l'Église locale. C'est à cette gageure, disait Mgr de Provençères notre évêque de Créteil, que nous nous sommes consacrées de longues années.

En 2003 cependant, plus de 20 ans avaient passé sans laisser entrevoir d'avenir à cette expérience : un service devenu trop lourd, pas de vocations, et pas d'espoir raisonnable de voir

demain des jeunes venir nous rejoindre dans cette aventure.

Alors, la communauté s'est mise à réfléchir. Il nous a semblé, à toutes, nécessaire de nous préparer, pour le moins à laisser le service de la Maison Diocésaine. C'était «simple», l'unanimité sur cette question l'était aussi. Mais alors s'ouvraient bien sûr d'autres questions. Rester au cœur du diocèse avec notre seule vie de prière, l'essentiel de notre vocation rendu plus visible ? Nous y avons de profondes racines d'amitié et de vie partagée. Mais nous n'avions pas d'autre « chez nous » que la Maison Diocésaine, il fallait donc en trouver un. Paradoxalement, le fait de n'avoir pas



L'oratoire

de bâtiment en propre devenait en fait une liberté inattendue. Pas besoin de vider, de vendre. Nous pouvions partir relativement facilement. Mais où, comment ?

Peu à peu s'imposa en filigrane une autre option, à laquelle personne n'avait jamais songé : l'une des sœurs de la communauté entrée au monastère de Thiais en 1978 et envoyée pour la fondation de Peyruis en 1982, était Costaricienne. Pour répondre à l'appel du Seigneur dans la vie monastique qui n'existait pas au Costa-Rica, elle avait décidé de laisser derrière elle son pays, sa famille, sa culture. Plusieurs fois le curé de son village lui avait lancé un appel pour que l'Ordre vienne fonder chez eux afin d'y faire connaître la vie monastique, et, jusqu'alors, il n'avait pas été possible d'y répondre. Et maintenant, pourquoi pas ? Bien sûr cette réflexion a pris du temps, nécessité conseils et discernements communautaires et extra-communautaires.

Cependant, à la surprise de tous, ce projet faisait l'unanimité du chapitre, et nous ne rencontrions autour de nous aucun obstacle : ni dans l'Ordre, ni au Costa-Rica, ni chez nos supérieurs... En novembre, notre décision était prise à l'unanimité.

*Les chemins du Seigneur sont droits... avec du recul ! Notre décision prise et annoncée, nos préparatifs commencés, voici que survint la première épreuve : une grosse épreuve de santé, qui, si elle était apparue quelques mois plus tôt, aurait sans doute changé notre regard et nous aurait fait estimer que nous étions dans l'illusion. Deux années de silence, d'attente et de prière nous furent nécessaires pour reprendre ce projet à frais nouveaux.*

Enfin voici Pâques 2007..., après avoir dit adieu aux amis de Haute-Provence et confié le service diocésain à une communauté de sœurs franciscaines de Coimbatore (Inde) fondée par un prêtre Bas-Alpin, la communauté fait un arrêt de quelques jours à Thiais, où nos trois aînées, empêchées par l'âge ou la santé, retrouvent leur communauté d'origine ; elles sont fraternellement accueillies par nos sœurs (depuis, deux d'entre elles ont rejoint la maison du Père) et elles s'envolent pour l'Amérique



*Le jardin*

Centrale. Nous arrivons à Alajuéla le 19 avril, attendues par de nombreux membres de la famille de notre sœur, et notre nouvel évêque...  *dans l'obscurité d'une panne générale d'électricité comme il n'en arrive jamais !*

Dans un premier temps, les Pères Rédemptoristes de la ville ont mis à notre disposition pour un temps indéfini une ancienne maison paroissiale actuellement inoccupée et que notre présence gardera du vandalisme :  *elle comprend neuf chambres, une cuisine, une grande salle de classe qui nous servira de chapelle ; une autre pièce tiendra lieu de réfectoire et enfin une autre fera à la fois office de lingerie, de bibliothèque et de salle de communauté ! Deux petits parloirs et un patio intérieur de*

*trois mètres sur dix et recouvert d'une grille au travers de laquelle nous voyons le ciel achèveront la composition de notre mini monastère.*

Cette première implantation, en pleine ville comme l'avait désiré Mgr Barquero notre évêque, nous a été utile à bien des égards. Avec le recul du temps, nous en avons retenu surtout les avantages de la situation géographique.  *En face, quelques maisons louées par des immigrants, à gauche le stade du quartier, lieu très fréquenté et animé surtout les week-ends ; à droite une œuvre sociale « Le Bon Samaritain », offre des repas midi et soir aux sans-abris et héberge une cinquantaine de ceux-ci. Voilà notre environnement. Derrière se trouve l'église du quartier*

*où se célèbre tous les jours la messe matin et soir et où nous avons été paroissiennes nous-mêmes les deux premiers mois alors que nous attendions le container de notre déménagement et la nomination d'un aumônier.*

Notre arrivée avait été annoncée par Monseigneur dans les paroisses de la ville, et il avait demandé – nous l'avons su plus tard !! - que ces petites sœurs françaises qui venaient prier pour eux (sic) soient bien reçues et ne manquent de rien. Le message fut très bien reçu. Nous avons passé la moitié de nos journées « à la porte », à recevoir de nombreuses visites de bienvenue, presque toujours accompagnées d'un sac de victuailles – ce qu'on appelle ici un diaire : des produits de première nécessité que l'on offre à qui est dans le besoin : du riz, du thon, du sucre, des fruits, parfois même des produits d'entretien, chacun y mettant ce qu'il a... Nous ne nous y attendions pas du tout, mais nous ne pouvions refuser : les gens étaient si contents de pouvoir nous être utiles ! Et, puisque nous venions pour prier, beaucoup venaient nous confier des intentions, familiales pour la plupart, lourdes souvent ; elles nous ont fait entrer sans l'avoir cherché dans une autre dimension du vécu de cette société cos-

taricienne. Enfin, très vite, nous avons tissé de nombreuses amitiés dont beaucoup sont restées fidèles lorsque nous avons déménagé à l'autre bout de la ville.

Car effectivement, nous avons encore déménagé : en janvier 2008 les Pères franciscains mirent à notre disposition leur ancien noviciat. Nous savions cette troisième implantation provisoire elle aussi, et *il nous a été un peu plus difficile d'ouvrir une fois de plus nos cartons*, d'autant que c'était notre premier été et que le soleil était bien généreux sur les murs préfabriqués du noviciat en cette période de mars-avril. Cependant, ses atouts sont nombreux : un grand terrain, des fleurs et des oiseaux, un jardin, des fruits en tous genres ; il est situé à l'écart du centre ville sans en être vraiment coupé puisqu'une rue très fréquentée passe derrière notre mur et laisse monter jour et nuit sa vie et son bruit ; son atout majeur bien sûr est la présence attentive de nos frères franciscains, heureux de recevoir chez eux « sainte Claire ».

Et nous avons continué de découvrir - derrière nos murs - notre nouveau pays. Liturgiquement, les huit ou neuf prêtres et religieux de la ville qui assurent la messe quotidienne nous offrent



*Le terrain*

chacun une facette de leur ministère. Quant à nous, nous nous sommes beaucoup investies pour avoir le plus vite possible toute notre liturgie en espagnol, c'est maintenant chose faite, et nous en sommes heureuses, même si cela a demandé beaucoup d'efforts et de temps.

Dès le début, nous avons voulu témoigner de notre vie de pauvreté et de travail, message reçu avec intérêt, car il semble nouveau. En effet dans ce pays encore majoritairement chrétien, la vie religieuse est bien présente, mais il s'agit toujours de vie apostolique avec ses œuvres ou sa mission. Savoir que nous avons besoin de vendre nos cakes ou nos confitures pour vivre a donc suscité de l'intérêt et permet à un certain nombre d'avoir une raison de venir sonner... et de faire connaissance. Cela ne nous fait pas encore vivre totalement, mais c'est un bon commencement.

Une de nos difficultés, inattendue, quoique prévisible, puisque nous sommes venues pour cela, est en effet de faire « comprendre » la vie monastique. Une vie consacrée qui se vit dans le silence derrière des murs... Pourquoi ? Comment ? Il faut vraiment que nous nous attaquions à trouver le langage, les moyens, de faire aller au-delà des « sœurs de la prière (d'intercession) »... pas si simple, mais à nous de relever le défi !

Au plan civil et administratif, avec de la persévérance et de la patience, tout finit par être en place. En cette troisième année, toutes ont maintenant leur titre de séjour en règle. Le monastère a aussi reçu sa personnalité juridique (sous forme d'association, ce qui est le cas de toutes les congrégations du pays) ce qui nous a permis de faire l'acquisition de deux hectares de terrain dans l'enclos des Frères, derrière la maison que nous occupons actuellement.

Plusieurs jeunes filles d'horizon, d'âge et de style bien différents sont venues coup sur coup « faire une expérience » comme on dit ici, c'est-à-dire vivre au milieu de nous, mais la maison n'a que deux chambres supplémentaires, une à l'accueil et une en clôture...

il faut prendre son tour ! Pour l'instant, plusieurs restent en lien avec la communauté.

Voici maintenant trois ans que nous sommes au Costa-Rica. Aucune de nous ne pense à un retour. L'avenir ? Il est bien sûr entre les mains de Dieu !... Mais si le Seigneur nous fait la grâce de nous multiplier, il nous faut donner à celles qui viendront un cadre de vie monastique bien intégré dans le climat et la culture profonde de ce beau pays qui est devenu nôtre maintenant.

Conscientes de nos fragilités, mais aussi de tous les signes que le Seigneur nous a donnés et nous donne encore, nous avançons, tranquillement, et, comme le dirait notre évêque « sans se presser, mais sans s'arrêter ». Maintenant que nous avons un terrain dans de bonnes conditions d'environnement (le voisinage de nos frères franciscains en particulier), et que des jeunes peuvent venir frapper à la porte demain ou après-demain, nous avons décidé « d'élargir notre tente ».

Après avoir prospecté plusieurs manières de faire dans différents bureaux d'étude-toujours recommandés et connus par des amis proches-nous nous sommes décidées pour un projet très simple, bien adapté au climat tropical et à

la sismologie active du pays : nous avons dessiné un monastère en U, bien classique, mais nous arrivons à quelque chose de plus ouvert vers la montagne pour laisser passer le vent, un seul étage en trois ailes sur pilotis simplifiant les fondations, laisse passer les pluies par en-dessous, économise les mouvements de terrain. A vrai dire avec toutes les options qui « économisent » : l'architecte (qui a étudié à la Sorbonne et travaillé sur les plans de l'église de Firminy, mais nous ne le savions pas !) et son équipe s'intéressent vraiment au projet dans sa simplicité : « un défi pour nous, ce budget ultra-léger ! ».

Les locaux que nous occupons actuellement serviront pour un accueil individuel ou de petits groupes recherchant le silence et la prière ; c'est ce qui nous est beaucoup demandé et que nous ne pouvons hélas pas faire du tout actuellement. Ce sera aussi un moyen de partager plus profondément notre vie de silence et de prière, un moyen privilégié de faire connaître et partager le cœur de notre vie monastique.

Merci de porter cette fondation et son avenir dans votre prière.

*Sœur Marie du Rédempteur*



*L'église et le monastère*

## POLOGNE

La raréfaction des vocations conduisait la communauté de Thiais à se poser la question du maintien de l'ancrage à l'intérieur des frontières. Fallait-il faire le saut et s'orienter vers des terres nouvelles ? Fallait-il oser élargir l'espace de nos tentes ?

Un appel semblait venir du pays du froid ! Était-il réaliste d'y répondre ? Fallait-il investir à nouveaux frais dans une expérience à l'européenne ? Et Pourquoi la Pologne ? Voici ce qu'en dit Mère Marie du Christ, Ancelle du monastère de Thiais :

« C'est une longue histoire entre les Pères Mariens et l'Ordre de la Vierge Marie qui dure depuis trois siècles ! Au moment

où le Père Papczynsky, fondateur des mariens, écrivit sa règle, Rome lui demanda d'en prendre une déjà existante. Il choisit celle de sainte Jeanne de France comme étant la plus proche de ce qu'il désirait. Pendant deux siècles nous avons donc vécu de la même règle.

Puis les aléas entraînèrent une réforme. Le Père Matulewicz écrivit une nouvelle règle, revenant à l'idée première du fondateur : l'Immaculée Conception, conservant l'imitation des vertus évangéliques de Marie.

Aujourd'hui nos routes se croisent à nouveau !... comment ? Découvrons-le !

En 2005, au moment de la réunion de l'Ordre, les Mères Ancelles se sont interrogées sur le

fait de la diminution des vocations en France et dans notre vieille Europe. A travers cette épreuve que veut nous dire le Seigneur ? Et s'Il nous demandait d'aller prospecter au-delà de nos frontières ? Cette réflexion fut largement encouragée par Monseigneur Labille, notre évêque d'alors.

Une demande fut faite aux Pères Mariens avec lesquels nous sommes toujours restées en contact. Serait-il envisageable que des jeunes filles polonaises viennent se former en France, pour repartir dans quelques années fonder en Pologne ? Les Pères nous invitèrent à nous rendre sur place.

En mai, Nous nous rendons à Varsovie. Accompagnées du Père Provincial et du Père Eugène nous rejoignons Licheñ, grand sanctuaire marial tenu, depuis 1943, par les Pères Mariens. Une immense basilique où plus d'un million de pèlerins passent chaque année. Les Pères voudraient construire, à environ deux kilomètres de la basilique, dans le bois où Marie est apparue, un monastère qui prendrait en charge dans la prière tout cet immense domaine de Licheñ. Un monastère qui accueillerait ceux et celles qui désirent approfondir leur foi dans la prière.

Des difficultés surgissent : la langue, d'une part, le bien fondé d'envisager une fondation actuellement, d'autre part. Les Pères demandent qu'un groupe restreint accepte de venir vivre sur place afin que des jeunes puissent partager notre prière et notre vie. Si des vocations se manifestaient, les candidates entreraient à Thiais pour leur première formation. Les Pères assurent que nous aurions des vocations. Alors ?... est-ce un appel du Seigneur ?

\*\*\*

### *Histoire de Notre-Dame de Licheñ*

L'image de Notre-Dame de Licheñ, peu apparente et bien petite, est célèbre par des grâces accordées. La Vierge Marie de Pologne regarde, pensive et recueillie. De ses paupières abaissées, elle jette un regard plein d'expression sur l'aigle blanc (symbole de la Pologne) posé sur sa poitrine.

L'histoire des apparitions commence en 1813 au champ de bataille de Leipzig. Selon la tradition, c'est au soldat Tomasz Klosowski, gravement blessé pendant la bataille, que la Vierge Marie se révéla. Elle lui demanda de chercher le tableau - son image fidèle - et de veiller sur son culte. Revenu au pays natal Klossowski

ne l'a trouvée qu'en 1836 et après quelques années, il l'accroche dans la forêt de Grąblin. En 1836 dans cette forêt, la Vierge Marie se montre au berger de Grąblin, Mikołaj Sikatka.

Marie appelle à faire pénitence, à se convertir et à dire le chapelet. Sinon la punition de Dieu viendrait. Elle demande également de déplacer son image dans un lieu plus honorable et de la vénérer. Le berger Sikatka fait connaître la sollicitation de la Vierge, mais elle est dédaignée par tout le monde. On ne s'en rappela qu'en 1852, quand l'épidémie de choléra décima la population. Alors les foules commencent à se retourner vers Marie et à prier.

Le berger raconta ces apparitions au curé Florian Kosinski. En 1852, après l'examen de leur authenticité, la curie épiscopale à Kalisz ordonna de déplacer le tableau à Licheń, dans l'église paroissiale de sainte Dorothée.

\*\*\*

Nous gardons au fond du cœur cette phrase du Père Eugène : « En quelque sorte vous nous avez donné la vie il y a trois siècles. C'est peut-être à notre tour maintenant de vous aider ». C'était pour nous, plein d'espérance.

Pour sa mise en œuvre ce projet devait être soumis au vote du chapitre des communautés de Thiais et de Menton (puisque le monastère de Menton reste dépendant de celui de Thiais). Les élections eurent lieu le dimanche 27 août 2006, en la fête de notre co-fondateur, le Père Gabriel-Maria. Le projet a été adopté à l'unanimité dans les deux monastères. Une première : les résultats ont été proclamés en duplex grâce au téléphone portable !

Cette démarche capitulaire est un événement historique pour l'avenir de l'ordre. Le projet pouvait donc se concrétiser sous réserve de l'accord de Monseigneur Daniel Labille, notre évêque qui devait rencontrer les responsables des frères mariens en septembre.

\*\*\*

Une étape supplémentaire a été franchie en juillet et août 2007 par le stage intensif d'apprentissage de la langue par les futures fondatrices, à l'université de Lublin, durant six semaines. L'établissement vide de ses étudiantes de l'année scolaire fait place, au cours des mois d'été, à des sessions linguistiques.

Puis le temps a passé et la décision du départ fut prise. C'est

le 19 mars 2009 que nos quatre sœurs (trois de Thiais et une de Menton) quittaient Thiais pour Varsovie. Durant quinze mois, elles ont vécu dans un appartement mis à leur disposition par les Pères Mariens dans le sanctuaire de Licheñ, non loin de la paroisse Sainte Dorothee. Des aménagements ont été apportés à la disposition des lieux afin de leur permettre de vivre leur vie communautaire. Elles se sont familiarisées avec les lieux, avec la langue. Première étape, en attendant la construction d'un monastère « clefs en mains ». Quinze mois plus tard, ce fut chose faite et l'inauguration a eu lieu le 22 août 2010.

Une délégation de plusieurs sœurs de Thiais, du monastère de Brucourt et de Saint-Doulchard, des annonciades apostoliques d'Heverlee en Belgique dont nous sommes très proches (cf. le monastère de Menton) et du Père Charles Honoré, du diocèse de Digne représentant nos sœurs du Costa-Rica s'y rendirent.

Je confie à nouveau la plume à Mère ancelle qui était sur place depuis le 15 août, pour vous partager le déroulement chronologique de l'événement.

### Témoignage de Mère Marie du Christ, ancelle du monastère de Thiais

En cet après-midi du 15 août, je m'envole vers la Pologne.

Le lendemain, nous prenons la route pour Licheñ. Le Père fait un bref arrêt lorsque nous passons devant le monastère. La grande croix sur l'église a été posée l'après-midi même.

Un groupe de sœurs déléguées pour l'événement nous rejoint le jeudi soir avec le Père Honoré, la Supérieure générale des annonciades apostoliques d'Heverlee en Belgique, accompagnée de celle qui vient de déposer la charge.

Contrairement aux prévisions météorologiques peu favorables, le temps est splendide ce 22 août 2010 ! Depuis la veille, à la demande de leur curé qui a su organiser si minutieusement tout le déroulement de la cérémonie, les paroissiens de l'église Sainte Dorothee décorent la route qui conduit à Grąblin. A 15 heures précises nous sommes devant l'église. La procession s'ébranle précédée des porteurs de bannières - ils sont au moins une vingtaine - et de l'orchestre du village de Licheñ. Nous suivons immédiatement derrière, ainsi que les prêtres et notre évêque,



*La Vierge de Licheñ*

Monseigneur Michel Santier, qui a fait le voyage afin d'être parmi nous en ce jour « historique ».

Vient ensuite la foule, - environ un millier de personnes- qui suit la procession d'environ 3 kilomètres séparant l'église de Licheñ du lieu de notre nouveau monastère à Grąblin ! Lorsque nous arrivons, 3 000 autres sont déjà installées et nous attendent. Elles suivront toute la cérémonie grâce à la sonorisation.

La célébration commence par la consécration de l'autel, puis la bénédiction de l'ambon. Ensuite, c'est la messe concélébrée par trois évêques, Monseigneur Mering, évêque du lieu, son auxi-

liaire et Monseigneur Santier, évêque de Créteil, de nombreux Pères Mariens dont le Père Richard, oncle de notre Sœur Marie de Jésus de Thiais. La cérémonie se déroule simple, belle, profonde devant une foule estimée par Monseigneur Mering à environ 3 à 4 000 personnes.

Puis ce fut le retour en France de la délégation heureuse d'avoir pu vivre l'inauguration de cette nouvelle fondation. Pendant ce temps, les quatre sœurs fondatrices entreprennent leur déménagement pour s'installer dans leur nouveau lieu d'implantation. Elles ont effectivement pris possession des lieux le 27 août, jour de la fête du bienheureux Père Gabriel-Maria, co-fondateur de l'ordre. »

#### D'autres témoignages recueillis au retour de cette inauguration

Nous voici dans notre nouveau monastère !... où le Seigneur nous a conduites...

En entrant dans la chapelle, à la haute voûte de bois, quelle magnifique impression de se retrouver près de Jésus-Eucharistie, présent dans un très beau tabernacle lumineux, surplombé d'un bas relief qui représente Notre-Dame des divins Plaisirs.

La Vierge semble nous aspirer vers le haut au moyen de ses dix vertus mentionnées sur ce chef-d'œuvre... et la surprise continue : sainte Jeanne de France en annonciade et le Père Papczynski, peints sur deux tableaux identiques, côte à côte, nous rappellent ce lien si fort avec les Pères Mariens. La spiritualité annonciade y est parlante !

Le Monastère lui-même est clair et joyeux aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Les meubles de bois, d'un brun rouge, contribuent à donner à l'ensemble une sobriété monastique simple et harmonieuse. Déjà nous sommes heureuses d'y vivre ! » (**Soeur Marie de Saint Michel, responsable de la communauté de Licheñ**)

« Presque 15 jours sont déjà passés depuis notre installation dans le beau monastère de Grąblin... et j'ai encore du mal à réaliser que nous vivons désormais dans le bois des apparitions de la Vierge Marie ! Je suis dans l'action de grâces pour tous les biens reçus depuis le début de cette fondation (tant sur le plan matériel que sur le plan spirituel). Le Seigneur nous a guidés jusqu'ici, et combien de bienfaiteurs a-t-il mis sur notre route ! Oui, je suis encore toute ébahie et dans l'émerveillement, et en même

temps je me sens bien petite dans cette mission (petite aussi dans la communauté que nous formons dans un si grand monastère !) C'est donc pour moi un appel à la foi et à la fidélité. Le Seigneur poursuit son œuvre et en appellera d'autres... Confiance les yeux fixés sur Marie ! » (**Soeur Marie de la Miséricorde du monastère de Licheñ**)

« Joie de revoir des sœurs annonciades pendant une semaine ! Joie de participer pour la première fois de ma vie à une procession, et quelle procession ! Grande émotion pendant la cérémonie du 22 août, spécialement pendant la consécration de l'autel, de cette magnifique pierre, pierre angulaire de ce monastère dans lequel nous avons commencé à vivre et dont je suis persuadée qu'il est une grande espérance pour toute l'Annonciade ... si nous restons fidèles à notre vocation d'intimité avec le Christ, comme Marie, notre mère et notre modèle. Merci de vos prières à tous ». (**Soeur Marie de Saint Louis du monastère de Licheñ**)

« Cette année et demie en Pologne a été comme une semence encore cachée, qui se prépare pour sortir de terre et cette transition, ce passage, fait avec nos sœurs de différents

monastères a été pour moi un signe important. Maintenant l'arbre doit encore beaucoup grandir et être soutenu. C'est effectivement ce que je ressens à travers l'accueil que nous font les gens, l'aide des Pères Mariens et de tous. Événement qui nous dépasse et que seuls le Seigneur et sa Mère peuvent rendre fructueux si nous-mêmes savons garder ce trésor et le faire grandir ». (**Soeur Marie-Laetitia du monastère de Licheñ**)

Si vous souhaitez visionner une partie de la cérémonie sur Internet procéder comme suit :

Vous ouvrez le lien [www.michalak-lichen.com](http://www.michalak-lichen.com) Vous allez dans multimédia

Puis vous cherchez en bas à gauche les n° 62 et 63

62 - film de la procession

63 - film de la messe

« J'ai été très heureuse de faire ce premier voyage en Pologne. C'était mon baptême de l'air ce qui a bien faire rire mes sœurs ! Ce qui m'a le plus frappée c'est la rencontre avec un peuple de croyants. Partout dans le sanctuaire de Licheñ, l'un ou l'autre symbole nous remet en présence de Dieu. Même les cloches qui sonnent à intervalles réguliers et le cantique que l'on entend à certaines heures. Ce fut vraiment

une grâce de vivre huit jours en plein cœur de ce sanctuaire. Et puis, l'inauguration du monastère, le 22 août, a été empreinte d'une forte émotion. Parties en procession, nous avons fait notre entrée au monastère. Cela m'a rappelé les premièresannonciades de Bourges. La cérémonie, qui a duré 3 heures (!) était pleine de gestes symboliques. Comme nos cathédrales, ce sanctuaire est une véritable catéchèse pour tous. Maintenant mes quatre sœurs sont définitivement installées. Notre espérance est grande de les voir augmenter en nombre. Je les confie à la prière de Notre-Dame de Licheñ qui est aussi Notre-Dame de l'Annonciade. » (**Soeur Marie Sophie, assistante du monastère de Thiais**).

« Quel acte de foi, la construction d'une immense basilique perdue dans la campagne profonde, loin de tout (édifiée pour abriter une humble icône de la Mère douloureuse, reine de Pologne... Or, ce sanctuaire n'était pas achevé que, déjà, les foules y accouraient, innombrables ! Acte de foi, également, l'enfouissement en terre polonaise du charisme de Jeanne de France, par la fondation d'un nouveau monastère d'annonciades. Construit par les Pères Mariens à quelques kilomètres du

sanctuaire, au lieu même des apparitions de Marie au berger Nicolas, il abrite depuis le 27 août dernier quatre moniales venues de Thiais. Acte de foi ! Dieu ne déçoit pas. Nous vous invitons à prier avec nous pour ces quatre courageuses pionnières et, pourquoi pas, à faire vous aussi le pèlerinage de Licheñ. Vous retrouverez le scapulaire rouge des sœurs de Thiais ; et la beauté de leur chapelle vous saisira comme elle nous a saisis. » **(Soeur Marie de la Paix, hôtelière du monastère de Thiais).**

L'accueil des Pères Mariens a été très fraternel et chaleureux. A l'arrivée, le Père Eugène, Mère Marie du Christ et nos quatre sœurs nous attendaient : joie des retrouvailles pour un événement exceptionnel ! Nous avons vécu un temps fort de l'Ordre tout entier.

Nous n'avons plus l'habitude de voir les catholiques exprimer leur foi aussi profondément, nous en étions à la fois étonnées et émues. » **(Soeur Marie du Rosaire du monastère de Saint-Doulchard)**

« C'était ...un imprévu... une joie... un bonheur... tellement inattendus pour moi... Un voyage vers la Pologne, pour l'inauguration du nouveau monastère de l'Annonciade à Licheñ ! Beau

et bon voyage : joyeuse arrivée, super accueil de la part de nos quatre sœurs ainsi que des Pères Mariens et des amis du monastère. Magnifique est le Seigneur ! Louons-le !

La célébration de l'Eucharistie est vraiment d'une forte intensité : joie du peuple de Dieu qui s'exprime par son profond recueillement, sa prière, les chants, le silence et la densité des cœurs émerveillés. La bénédiction de la chapelle, la consécration de l'autel et du tabernacle sont des moments très prenants, de profonde émotion, et d'action de grâce ! Oui, Le Seigneur est là, Il est magnifique Il honore sa mère. Avec elle nous chantons le magnificat ! » **(Soeur Marie Agnès du monastère de Menton).**

« La foi des Polonais dont nous avons été les témoins au sanctuaire des pèlerinages à Licheñ, m'a beaucoup impressionnée.

Le dimanche matin 22 août, fête de Marie Reine, nous avons vu des pèlerins monter en cortège vers la basilique. Dans l'après-midi, un cortège de fidèles monta en procession jusqu'au nouveau monastère, à trois kilomètres de là.

La magnifique chapelle reste le plus fortement imprimée dans ma

mémoire. Ce temple tout blanc tant du côté extérieur qu'à l'intérieur, est original dans sa simplicité. Il respire l'esprit de l'Annonciade : un esprit de sobriété et de sérénité. Même le « **A** » de l'Annonciade est symboliquement incorporé dans l'architecture. Le chœur surtout est magnifique. Une grande croix sur fond blanc attire l'attention. Pour ce Christ crucifié, qui a donné sa vie par amour, les quatre moniales de cette fondation ont quitté leur pays et ceux qui leur sont chers pour faire la joie de Dieu, par une vie de prière et de service..

Puisse l'esprit de l'Annonciade et la spiritualité mariale de sainte Jeanne de France toucher les cœurs de beaucoup de jeunes et les mettre en mouvement ». (**Soeur Lucette Daenen, supérieure générale des annonciades apostoliques d'Heverlee - Belgique**).

« Une semaine forte, pleine d'enthousiasme, résolument tournée vers l'avenir. Nous avons bien vu qu'il y avait un appel, de Dieu et des hommes. Le Seigneur semble donner de grandes facilités pour cette fondation. Il sait ce qu'il veut. Mais en même temps, par de multiples détails, il rappelle qu'il choisit « Ce qu'il y a de fou dans le monde, (...) pour confondre les sages ; ce qu'il y a de faible dans le monde, (...) pour confondre ce qui est fort »

(1Co 1,27). Nous avons bien vu qu'humainement, c'était un peu, sinon assez, déraisonnable. Mais ce qui est folie de Dieu est plus sage que les hommes, et ce qui est faiblesse de Dieu est plus fort que les hommes. (1 Co 1,26). En voyant cela, j'ai pensé aux premières fondations de l'ordre et à toutes les vicissitudes qu'il a connues. Et voilà que la Vierge Marie continue sa mission et qu'elle ravive notre foi et notre espérance.

Car c'est bien ce que j'ai vu. Un pays où l'on aime Dieu, où, malgré les difficultés et tentations diverses, on veut le servir vraiment, où on a le sens des réalités éternelles et des moyens pour y parvenir. Quel beau lieu d'implantation pour des moniales appelées à parvenir à la perfection de la charité dans le service du Royaume de Dieu et, devenues signe lumineux dans l'Église, appelées à annoncer déjà la gloire céleste (cf. CIC c. 573).

Bien sûr, nos sœurs auront à chercher comment mettre en œuvre la vie annonciade en Pologne. Sans rien renier de la règle, des constitutions, ni de la tradition de l'ordre. Mais on voit bien que c'est quelque chose de totalement nouveau qui commence et c'est très enthousiasmant.

Si l'accueil continue d'être à la hauteur de celui que nous avons reçu de tous (religieux et laïcs), spirituellement, humainement, matériellement, alors pas de problème ! Avec un soutien pareil... on va très loin ! Quel témoignage de foi et quel encouragement pour prendre à bras-le-corps les missions un peu difficiles et rester fidèle à celui qui nous a donné tout son amour.

Durant ces journées, sœurs moniales, sœurs apostoliques, prêtres, nous avons participé complètement à la vie annonciade : ce partage a été pour moi une très grande grâce, surtout à cause de mon attachement à l'ordre et à la spiritualité de sainte Jeanne. J'ai vu que le vrai monastère, c'est le cœur de chaque consacré et qu'unie par le Christ, une communauté, où qu'elle soit et de quelques membres qu'elle soit formée, est toujours elle-même et source de grâces.

La rencontre des Pères Mariens, la participation à la liturgie de la dédicace et aux autres célébrations, la découverte de ce merveilleux sanctuaire et de son

domaine ont été aussi pour moi source de très grandes joies humaines et spirituelles.

Que c'est beau de voir l'œuvre de Dieu s'accomplir. Quelles responsabilités pour celles qui ont à l'accomplir en Pologne et ceux qui ont promis de les soutenir par la prière et l'amitié. Je reste dans l'action de grâce de ce que nous avons vécu et j'ai associé tous mes paroissiens à la prière pour cette fondation. » (**Père Charles Honoré, prêtre du diocèse de Digne, ancien diocèse de nos sœurs du Costa-Rica qui ont vécu 25 ans au Bartèu**).

\*\*\*

Ainsi, l'Ordre de la Vierge Marie, aujourd'hui, se consolide-t-il dans la vieille Europe et prend-il son essor sur le continent américain. A nous d'être fidèles au charisme évangélique et marial de sainte Jeanne qui nous redit : « *Votre vie et votre règle sont d'imiter la Vierge, Mère de Dieu et de conformer votre vie à la sienne.* » (1 R, prologue)

*Sœur Marie Pascale*

# TEMOIGNAGES DU NOVICIAT



*Le noviciat*

*« Je louerai le nom de Dieu par un cantique, je le magnifierai par l'action de grâce. » (Ps. 69, 31), car la Parole s'est incarnée : « C'est Lui qui m'instruit et m'apprend la route à suivre » (du Ps. 32, 8).*

*Après trois ans, je suis de retour à Lichen. Je rentre dans la basilique et devant l'image de la Vierge Marie, je redis, dans mon cœur, ces paroles : « Me voici. Tu m'as appelée, alors je viens. J'adhère à la grandeur de mon Seigneur et mon Dieu car il a éclairé mon âme et m'a conduite sur la route de l'Annonciade, dans l'imitation des dix vertus de la Vierge Marie. Le Seigneur m'a donné toutes bénédictions et grâces : auprès de moi se sont agenouillés, devant la sainte image de la Vierge, ma famille spirituelle, père, mère et sœurs ». La Parole du Seigneur s'est accomplie : « Qui-*

*conque aura laissé maisons, frères, sœurs, père, mère, enfants ou champs à cause de mon nom, recevra bien davantage et aura en héritage la vie éternelle. » (Mt 19, 29)*

*Dimanche à 15 heures, la procession s'ébranle de l'église de Sainte Dorothee au monastère des sœurs annonciades à Grąblin. Le peuple fidèle entonne le chant sur l'apparition de la Vierge, soutenu par l'orchestre du village. Il conduit les moniales, épouses du Christ, en voiles blanc et noir. Le Seigneur, avec son peuple fidèle, introduit ses épouses dans sa maison. Le peuple crie : « bienvenue, mes chères sœurs, bienvenue ! ».*

*« Ah ! Que la nation polonaise soit bénie car elle a accueilli le Seigneur et sa Mère. Et par l'intermédiaire des Pères Mariens, elle leur a fait une demeure digne de la très*



*Les novices polonaises*

*sainte Vierge. Ah ! Que le Seigneur bénisse les très chers Pères Mariens ; qu'Il leur rende au centuple leurs bienfaits et les comble de grâces. Voici que la Mère de Dieu est à nouveau glorifiée grâce à eux.*

*Les sœurs pénètrent dans l'église, et s'installent à droite de l'autel et de la croix. Du haut de cette croix, le Christ le visage incliné semble les regarder. « Oui, ô Jésus, nous sommes là et nous désirons persévérer jusqu'à la fin, en faisant ce qui te plaît comme la Mère de l'Église ».*

*Sainte Jeanne, fondatrice de l'Annonciade disait à ses filles : « que les sœurs vivent de la vie de Marie si bien que ceux qui les voient, voient Marie vivant encore en ce monde » (Statuta Maria, chapitre II).*

*Ce n'est pas un hasard que le premier monastère de l'Annonciade soit fondé sur le lieu même des apparitions de la Vierge. Marie se manifeste une fois encore. J'ose le*

*dire : c'est une nouvelle apparition ! Voici que la Mère de Dieu vient vers vous ! Déjà, vous l'avez accueillie, déjà vous l'avez vénérée à genoux. Ô bien-aimé peuple de Pologne, je te remercie pour ta foi et ton amour de Marie, Mère de Dieu. Comme Marie à l'Annonciation a accueilli en son cœur le Verbe, son Seigneur, toi aussi, nation polonaise, tu as accueilli « ta Dame » dans ta demeure. Sois béni, ma nation et que tout le peuple qui accueille le Seigneur, comme Marie, soit béni ! » « O Marie, Vierge et Mère de Jésus, donnez-moi de penser, de dire et de faire, ce qui plaît le plus à Dieu et à vous-même. »*

**(Sœur Marie de Jésus, jeune novice polonaise du monastère de Thiais).**

*J'ai aimé retrouver mon pays, ma terre, et les personnes avec qui j'ai vécu. J'ai revu ma famille, entourée de mes sœurs de tous les monastères et j'ai découvert ma nouvelle maison, celle où je vivrais quand j'aurai terminé ma formation. J'ai retrouvé des frères Mariens qui ont travaillé à ce projet : un monastère Annonciade en Pologne. Maintenant, il faut continuer la route avec courage.*

**(Sœur Marie du Bon Pasteur, novice polonaise du monastère de Thiais).**

# CHRONIQUE JURIDIQUE

---

## Questions-Réponses autour de l'appel à la générosité publique (AGP)

Les opérations de collecte de dons menées à l'échelle nationale par les associations, fondations et autres organismes sont l'objet d'une réglementation issue d'une loi déjà ancienne (la loi 91-772 du 7 août 1991), dont l'application est désormais contrôlée plus étroitement.

Les communautés en relation avec la Fondation ont reçu récemment, de sa part, un courrier les alertant sur les règles qu'il convenait d'observer. Un accusé de bonne réception leur a été demandé. Le sujet est d'importance aussi y revenons-nous avec ces questions-réponses.

### En quoi consiste cette réglementation ?

Les associations, fondations et autres organismes qui lancent des opérations à l'échelon national sont tenus d'en faire la déclaration préalable auprès de la préfecture de leur siège social (art.3). Cette déclaration doit mentionner les campagnes projetées dans l'année, les objectifs visés, les périodes et les modalités de chacune d'entre elles.

Ces organismes doivent en outre établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, qui précise l'affectation des dons par type de dépenses, et le tenir à disposition de tout donateur (art.4). La publication sur le site du Journal officiel est également obligatoire si le montant des dons reçus ouvrant droit à avantage fiscal, ainsi collectés, dépasse 153 000 € sur l'année, que les reçus correspondants aient été émis ou non, (précision qui vient compléter la chronique juridique sur les obligations de publication des comptes des organismes à but non lucratif, signée de Pierre Avignon, parue dans le n° 159 des Amis des Monastères de juillet 2009).

### Pourquoi cette réglementation ?

Cette réglementation vise à assurer la transparence des opérations de collecte, au bénéfice des donateurs qui peuvent ainsi vérifier que leurs dons sont utilisés conformément à leurs vœux. Du côté des organismes, elle vise aussi à permettre le contrôle de l'utilisation de leurs ressources conformément à leur objet social.

### Comment est opéré ce contrôle ?

C'est la Cour des Comptes qui, en vertu du Code des juridictions financières peut exercer un contrôle sur les organismes qui font appel à la générosité publique. Elle partage cette mission avec l'Inspection

générale des affaires sociales (IGAS) dont le contrôle est limité aux organismes faisant appel à la générosité publique intervenant dans les domaines de la sécurité et de la prévoyance sociales, de la protection sanitaire et sociale, du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et, avec l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie.

L'article 5 de la loi, devenu l'article L.111-8 du code des juridictions financières précise : La Cour est compétente pour contrôler les comptes d'emploi « afin de vérifier la conformité des dépenses engagées par ces organismes aux objectifs poursuivis par l'appel à la générosité publique ».

Signalons que depuis la loi de finances rectificative pour 2009, la Cour des comptes peut également contrôler, en dehors même de tout appel à la générosité publique, la bonne conformité des dépenses financées par les dons ouvrant droit à un avantage fiscal, par rapport aux objectifs de l'organisme, dès lors que le montant des dons reçus excède 153 000 €.

### **Qu'est-ce qu'une campagne menée à l'échelon national ?**

- La campagne doit avoir pour but de soutenir une cause scientifique, sociale, familiale, humanitaire, philanthropique, éducative, sportive, culturelle ou concourant à la défense de l'environnement.
- Et elle est menée soit sur la voie publique, soit par voie postale, affichage, presse, audiovisuel ou procédés de télécommunications (démarchage téléphonique, site internet).

Par conséquent, ces obligations ne concernent pas les campagnes menées pour d'autres causes que celles-ci-dessus énumérées. Et elles ne concernent pas non plus les campagnes menées à l'échelon simplement local (c'est-à-dire qui ne dépassent pas le cadre d'un seul département, ou un cercle restreint d'amis).

### **En quoi ces obligations concernent-elles les congrégations religieuses ?**

- Les congrégations religieuses sont concernées directement lorsqu'elles lancent des appels aux dons, au-delà du cercle local de leurs amis, soit elles-mêmes, lorsqu'elles sont reconnues légalement, soit, éventuellement par l'intermédiaire de leurs associations dès lors qu'il s'agit de financer une œuvre laïque d'intérêt général entrant dans le champ des causes ci-dessus énumérées (entretien de bâtiments classés ouverts à la visite, ou toute œuvre sociale, éducative, de bienfaisance ou autre).

- Sinon, effectivement, les congrégations religieuses ne sont pas concernées dans la mesure où les appels aux dons pour un autre motif (le simple soutien à la communauté par exemple) n'entrent pas dans le champ des causes énumérées. Rappelons à cette occasion que les dons reçus par la congrégation légalement reconnue ne peuvent, en ce cas, ouvrir droit à avantage fiscal.
- Un cas particulier : celui des congrégations légalement reconnues qui lancent une souscription à l'échelon national pour la construction ou la rénovation d'un édifice servant au culte et ouvert au public. Elles ne sont a priori pas tenues par la déclaration préalable, en raison de l'objet de l'appel. Mais elles doivent néanmoins assurer la publication de leurs comptes au-delà de 153 000 € de dons reçus, ouvrant droit à avantage fiscal, par tout moyen (lettre aux donateurs, ou site internet).

### **Et la Fondation des Monastères ?**

La Fondation des Monastères quant à elle, fondation reconnue d'utilité publique, ayant précisément pour objet d'apporter son concours charitable aux membres des communautés religieuses, dans toutes leurs difficultés, financières ou autres, (aide à caractère social ou philanthropique, aide à caractère culturel ou de préservation du patrimoine, etc...) est concernée par cette réglementation soit qu'elle fasse, elle-même, pour son objet général, des campagnes dites nationales (au moyen par exemple d'insertions dans la presse, de « spots » radiophoniques, de la diffusion de ses dépliants et de la possibilité offerte par son site internet, de faire des dons « en ligne »), soit qu'elle devienne destinataire de dons reçus suite à des campagnes menées à l'échelon national, à l'initiative des communautés.

### **Qu'en est-il justement de ces appels des communautés à adresser des dons à la Fondation des Monastères ?**

La facilité qu'il y a aujourd'hui de réaliser soi-même des documents, l'outil nouveau d'internet, fait que de plus en plus d'appels aux dons pour la Fondation des Monastères, sont menés à l'initiative des communautés. Avec pour conséquence la réception à la Fondation, d'un certain nombre de dons, libellés à l'ordre de la Fondation des Monastères, et affectés, donc destinés à être reversés. Mais c'est bien la Fondation des Monastères, en tant que destinataire, qui assume la responsabilité à la fois juridique (au regard des règles de transparence de la collecte des fonds applicables) et fiscale (pour l'émission des reçus ouvrant droit à

réduction d'impôt) de ces opérations financières. En étant responsable, elle devra en répondre en cas de contrôle. Elle doit donc être en mesure de le faire.

**Quelles sont les conséquences de cette analyse ?**

- **Désormais un contact préalable avec la Fondation, et une validation des documents d'appels aux dons seront nécessaires** pour que la Fondation puisse effectuer la déclaration préalable, dès lors que la campagne envisagée revêtira les caractéristiques d'une campagne menée à l'échelon national, étant entendu que les opérations menées avec le concours de professionnels de la collecte ne pourront être retenues.
- **Toutes les communautés qui appellent à adresser des dons à la Fondation des Monastères sur leurs sites internet mettent la Fondation des Monastères en situation de « campagne à l'échelon national » et doivent donc le lui signaler au préalable.**
- **Il doit être porté à la connaissance des donateurs que les dons affectés ne sont pas intégralement reversés à la communauté affectataire : 5% du montant des dons affectés alimentent le fonds de secours aux communautés qui permet à la Fondation de secourir d'autres communautés, dans le cadre de sa mission. Aussi la Fondation demande aux communautés d'utiliser exclusivement la formule suivante pour inciter leurs bienfaiteurs à lui adresser leurs dons affectés qu'il s'agisse d'une campagne menée à l'échelon national, ou d'une simple information à destination d'un cercle restreint d'amis :**

« La Fondation des Monastères, fondation reconnue d'utilité publique (83-85 rue Dutot 75015 PARIS – 01 45 31 02 02 [www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)) est l'organisme habilité à recevoir les dons, déductibles fiscalement, pour son œuvre de soutien charitable aux membres des communautés religieuses et monastiques de toutes confessions chrétiennes.  
Vous pouvez lui adresser un don, en précisant « pour aider en priorité ... Nom de la communauté... »  
5% du montant de votre don sera versé au fonds de solidarité de la Fondation des Monastères, pour aider d'autres communautés.  
La Fondation des Monastères délivre systématiquement un reçu fiscal »

En tout état de cause, des communautés qui ne seraient pas déjà en relations avec la Fondation, et envisageraient d'orienter des bienfaiteurs vers la Fondation doivent prendre contact au préalable.

Ces réponses laissent peut-être subsister quelques interrogations. En cas de doute, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec la Fondation.

MT

# VIE DE LA FONDATION

---

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DES MONASTERES DU 23 OCTOBRE 2010 AU MONASTERE DE L'ANNONCIADE 94 320 THIAIS

### I – MOT D'ACCUEIL DE LA PRESIDENTE

« Mères et Sœurs, Pères et Frères, chers amis,

Chers amis, je voudrais tout d'abord remercier Mère Ancelle et la communauté pour son accueil si chaleureux et fraternel, à l'occasion de ce conseil de rentrée, qui nous fait quitter nos locaux habituels et nous amène chaque année dans un monastère. Cette tradition nous fait parfois aller fort loin, jusqu'en Ardèche, l'année dernière et dans le Tarn l'année précédente ! Si bien que la perspective de notre visite aujourd'hui à Thiais, procurait aux parisiens que nous sommes devenus pour les besoins de la Fondation, l'agréable sensation du dépaysement sans les soucis du grand voyage. C'était, il est vrai, sans compter avec les aléas des mouvements sociaux, qui nous privent de Sœur Véronique, bloquée à Dax.

Aussi, bienvenue à ceux ou celles qui pour nous rejoindre, et par amitié, car ce conseil ne réunit pas que les administrateurs, ont tout de même pris un train ou roulé de longues heures en voiture : je pense à Sœur Marie Bernard, Présidente du Service des Moniales, venue de Bayonne, à Frère Nathanaël de Tamié, Président de Monastic, je pense à Sœur Marie-Luc, clarisse à Voreppe. A l'inverse, nous regrettons ceux qui n'ont pu venir de loin : Monseigneur l'Archevêque de Toulouse, président d'honneur de la Fondation, retenu par ses lourdes charges pastorales, Dom You Abbé de Maylis et Président de la Conférence Monastique, Dom Michel Pascal de Ganagobie, ancien président de la Fondation, Dom Hervé Briand d'Acéy et Dom Louis Cochou de Landevennec, anciens vice-présidents, notre cher Père Daniel Queindec de Bricquebec, trésorier des années durant, qui avait fait le voyage jusqu'aux Neiges, l'année dernière, mais n'était pas suffisamment en bonne santé pour être des nôtres aujourd'hui. C'est aussi le cas de la chère Sœur Odile Durand, pionnière du secrétariat de la Fondation et du Général Estrangin. Nous avons une pensée toute particulière pour eux.

Nous pensons également à notre commissaire aux comptes, Monsieur Brouard, qui se remet d'un accident de santé survenu cet été, et à Monsieur Boutet, touché par la maladie, mais toujours fidèle en amitié.

Je salue maintenant notre commissaire du gouvernement : Monsieur Martinez. Soyez le bienvenu, Monsieur. Vous nous direz tout à l'heure si votre présence à nos côtés est ponctuelle ou si nous reverrons Madame Isabelle Lebeau dont nous avons fait la connaissance au mois de mai. Les discussions d'importance qui nous ont occupés alors sur la générosité publique et dont elle avait été le témoin se sont poursuivies, vous le verrez, puisque le conseil devrait adopter un certain nombre de résolutions proposées par le Bureau. Certaines pratiques seront sans doute à améliorer, qui conduiront la Fondation à se rapprocher des communautés dans la perspective de toujours mieux assurer sa mission auprès d'elles et de ses membres.

Je salue aussi les personnes qui sont parmi nous pour la première fois à un conseil de rentrée, mais qui sont des collaborateurs précieux de la Fondation dans ses diverses activités de conseil auprès des communautés : Mère Marie Béatrice, Abbessse de Limon, venue avec Sœur Marie-Christine qui est membre de notre CMA depuis des années, tout comme frère Mathias Gravier de la Pierre Qui Vire et frère Philippe Hémon, Monsieur Le Clère, membre de notre commission financière, Monsieur Beurrier, membre de notre toute récente commission immobilière. Qu'ils soient les bienvenus, et remerciés pour leur collaboration. Nous accueillerons à l'heure du déjeuner Maître Catherine Postel Vinay, avocat de la Fondation depuis quinze ans dans les dossiers d'interprétation de testament, ou de contestation de legs, et nous réjouissons de compter déjà parmi nous Maître Isabelle Tanqueray, notaire et amie de longue date de la Fondation, dont le concours est si précieux dans plus d'un dossier délicat, souvent aux côtés de Monsieur Pascal Heimann, bien connu de la plupart d'entre vous.

Je me tourne maintenant vers Sœur Benoît Garret, de Jouarre, fidèle à la CMA et à Fondation, vers le Père Achille Mestre, secrétaire général adjoint de la CORREF auquel nous disons un « au revoir » à Dourgne il y a deux ans, quand il quittait son mandat d'administrateur. Nous pouvons constater que le contact n'est pas rompu avec lui et nous nous en réjouissons.

Chers administrateurs, l'étude et le vote des budgets, présentés tout à l'heure par Monsieur Ancely, notre expert-comptable, sont les spécialités de ce conseil de rentrée qui comporte toujours aussi l'examen des demandes de secours et l'acceptation des legs, sur proposition du Bureau. Le Bureau réuni hier vous recommandera de le suivre pour octroyer généreusement aux communautés, les secours attendus de la Fondation, d'autant qu'il a examiné plusieurs délibérations de legs ou de donations qui vous seront soumises pour acceptation, libéralités qui vont renforcer les moyens futurs de la Fondation.

Mais ce conseil de rentrée est toujours placé aussi sous le signe de l'amitié et de la fidélité en amitié, et c'est pourquoi nous sommes heureux de nous retrouver tous aujourd'hui, en communion de pensée avec tous ceux qui devaient être avec des nôtres, et qui pour diverses raisons n'ont pu nous rejoindre.

Vous le savez déjà, Madame Marie-Laure Beauchesne, notre remarquable directeur depuis huit ans, qui depuis plus de quinze ans a suscité et accompagné le grand développement de notre chère Fondation, nous quitte, et ce conseil est son dernier conseil. Il y a une vie en dehors de la Fondation, nous le savons, nous, administrateurs, qui rentrons chez nous après le conseil, sachant que les affaires seront suivies, et comment, par les services dirigés par Madame Marie-Laure Beauchesne. Alors nous lui souhaitons bien sûr que le temps nouveau qui s'ouvre maintenant à elle, temps du temps retrouvé en famille, soit béni. Elle sait que lui est acquise la reconnaissance et l'amitié profonde de tous, moines et moniales auxquels elle a donné sans compter. Elle sait qu'elle sera toujours la bienvenue.

Chère Marie-Laure... vous m'avez demandé et re-commandé de ne pas faire dans le genre "Légion d'Honneur". En bonne moniale je vais essayer d'obéir de mon mieux tout en sachant que votre connaissance du monde monastique vous permettra de faire la part de la faiblesse humaine dans mon désir - sincère - de vous satisfaire. Je ne parlerai donc pas de vos compétences, de votre efficacité ni de votre inlassable dévouement. Je ne veux pas non plus évoquer vos longues, patientes et compatissantes écoutes téléphoniques ni les conseils judicieux et juridiques répétés maintes fois dans la même conversation afin de convaincre une interlocutrice hésitante. Je ne soulignerai pas non plus vos coups de ...voix, lorsqu'il s'agissait de défendre les intérêts des communautés que vous jugez compromis quelque soit les interlocuteurs en cause. Quant à votre bonne humeur elle résonne dans les murs de la Fondation!

Non, Marie-Laure, je me contenterai - à regret - de dire qu'à nos yeux (tout comme au regard de Dieu) vous êtes **unique** et que vous le demeurerez dans notre souvenir. Tout comme vous demeurez dans notre amitié et notre prière avec tous les vôtres. Les moniales de France que vous avez tant aidées tiennent à vous offrir un petit souvenir : chaque point brodé vous dira leur affection et la diversité des couleurs vous rappellera aussi la diversité des visages de nos communautés qui vous resteront présentes nous le savons, et cette petite icône vous dira leur prière.

La Fondation vous réserve également un cadeau d'au-revoir que nous vous remettrons au moment du déjeuner. Mais, suivant en cela votre exemple, nous allons commencer par nous mettre au travail, au service de nos communautés.

## **II - RESOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DES MONASTERES DU 23 OCTOBRE 2010**

### *Première résolution :*

Le Conseil, après avoir pris connaissance des procès-verbaux du 6 mai 2010 et 8 juillet 2010 en approuve les termes à l'unanimité des membres présents et représentés.

### *Deuxième résolution :*

Le Conseil approuve le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2011 établi par Monsieur Ancely, expert-comptable de la Fondation.

### *Troisième résolution :*

Le Conseil éclairé par les derniers travaux de la commission chargée le 17 octobre 2009 de réexaminer la question de l'appel à la générosité publique décide que, pour le cas où, à l'initiative des communautés, une collecte serait projetée dans laquelle les dons affectés, donnant lieu à reçu fiscal, seraient adressés à la Fondation des Monastères, celle-ci mettra en place une procédure pour assurer la déclaration de cette campagne quand cette dernière revêtira le caractère d'une campagne dite « nationale ».

#### *Quatrième résolution :*

Avec avis favorable du Conseil d'Administration, La Présidente, Mère Marie Chantal Geoffroy, nomme Madame Madeleine Tantardini à la fonction de Directeur de la Fondation des Monastères avec délégation effective et permanente de pouvoirs.

En vertu de l'article 8 des statuts, Madame Madeleine Tantardini, dirigera les services de la Fondation et en assurera le fonctionnement.

#### *Cinquième résolution :*

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la proposition du Bureau d'investir à hauteur de 600 000 € dans la SCI, Le Cerf La Tour Maubourg, sur les fonds de la dotation.

#### *Sixième résolution :*

Le Conseil décide du lieu et de la date des prochains Conseils d'Administration. Ils auront lieu le jeudi **28 avril 2011** au siège de la Fondation à Paris et le **samedi 8 octobre 2011** à l'Abbaye Saint-Benoit-de-Fleury, 45 730 Saint-Benoît-sur-Loire.

Le Bureau se réunira au siège le **mardi 11 janvier 2011**.

### III – AU REVOIR A MARIE-LAURE BEAUCHESNE

A la demande la Présidente, c'est Madeleine Tantardini qui, avant un excellent déjeuner servi par la communauté de l'Annonciade, remet à Marie-Laure Beauchesne, un cadeau d'au-revoir.

« Chère Marie-Laure,

Il y a 9 ans tout juste, j'étais accueillie rue de Paradis [l'ancien siège de la Fondation] par le tandem célèbre et efficace que vous formiez alors avec Brigitte Estrangin. « Ces Dames » disait de vous le Père Daniel, incluant dans ce pluriel Sœur Odile, dont Brigitte avait pris la suite. Brigitte partie en retraite, il me semble que nous avons, à notre tour, formé une bonne équipe, avec l'aide de Yolande Ponzio, arrivée à la Fondation peu de temps auparavant et celle de Marie-Christine Avignon, là depuis toujours, ou presque.

Nous avons formé une bonne équipe parce que vous m'avez mise à l'aise, tout en gardant les distances qui permettent de travailler mieux.

Parce que vous m'avez fait confiance, dès le début, alors que j'étais vraiment une débutante. Parce qu'avec vous, si on parlait de tout, et si on riait beaucoup, ce n'était pas au détriment de ce que nous avions à faire. Mais tout était dans l'ambiance. Une ambiance qu'appréciait tout visiteur, monastique ou non, et dont chacun s'accordera à dire qu'elle n'était pas feutrée.

En 1998, donnant ses orientations sur ce que devait être le travail à la Fondation, Monseigneur Robert Le Gall, qui en était alors le Président, parlait des 3 C : C comme convivialité, C comme compétence, C comme communication. Je crois, Marie-Laure, que ces 3 C résument bien ce que j'ai pu voir de votre travail à la Fondation.

La convivialité, ce n'est pas quelque chose que l'on peut inventer, c'est quelque chose qui vient du cœur, et vous l'avez fait vivre à la Fondation pendant toutes ces années. Cuisine-maison les jours de conseil rue de Paradis, café et viennoiseries rue Dutot pour les réunions organisées au nouveau siège de la Fondation, toujours plus nombreuses, à la demande des communautés car « c'est ici votre maison » leur disiez-vous », ou déjeuners de longues tablées à notre restaurant-cantine d'à côté où vous aviez vite fait de nous faire reconnaître comme client incontournable. Mais votre sens de l'accueil, c'était aussi ces heures et ces heures passées au téléphone, évoquées par Mère Marie-Chantal, pour répondre sans plus tarder à n'importe quelle demande d'une communauté, ou ces rendez-vous avec des heures de début, certes, mais jamais d'heure de fin...

C'est ici que votre compétence venait au secours de votre disponibilité pour remplir votre agenda. Que d'éclaircissements donnés à telle ou telle communauté ignorante de son environnement juridique, mais aussi à tel ou tel notaire hésitant. Que d'heures passées avec Maître Postel Vinay pour mieux cerner un problème d'interprétation judiciaire ou de contestation de testament, avec le Père Achille Mestre, sur la reconnaissance légale, entre autres questions juridiques, avec nos avocats engagés pour défendre les communautés contre les discriminations de l'Ademe... Que de temps passé à conseiller, à orienter. C'est un fait que s'adressant à vous, personne n'est jamais reparti les mains vides. Et je peux aussi témoigner que, comme directeur, vos présidentes successives ont toujours trouvé en vous l'appui nécessaire à l'exercice de leurs éminentes fonctions, concurrentes de leurs lourdes charges en communauté.

Quant à la communication, vous avez tout fait pour la développer, après le coup d'envoi demandé à Claire de Rivoyre, en obtenant du conseil l'ouverture d'un poste à mi-temps, confié d'abord à Françoise Maréchal, et maintenant à Laure Picault. Cela acquis, vous avez bien sûr continué à donner ou à maintenir les axes, et persévéré dans votre habitude de parler haut et fort de la Fondation, partout où vous alliez, en tout cas... partout où nous allions ensemble. Et ce faisant, vous avez très certainement été l'artisan du grand développement de la Fondation observé année après année dans nos comptes, par Monsieur Ancely. Notre revue vous tenait aussi particulièrement à cœur, comme vecteur privilégié de la communication avec les communautés, et vous vous replongiez bien souvent dans les numéros anciens, pour retrouver le style du Père Huteau, notre fondateur. Vous partagiez son idée qu'il fallait y être concret, pour rejoindre efficacement les communautés dans leurs difficultés, dans toutes leurs difficultés.

Cette mise en œuvre permanente de l'objet de la Fondation, en somme, il nous reviendra de la poursuivre, au secrétariat, avec Marie-Christine, Yolande, Marie-Madeleine, Laure et Agnès, sous la vigilance de notre Présidente, de notre secrétaire général, grand ancien de la Fondation, et de tout le conseil. Soyez sûre que nous y mettrons tout notre cœur.

Chère Marie-Laure, vous avez choisi de goûter maintenant d'autres occupations. Nous vous disons les remerciements de la Fondation toute entière, et un simple au revoir. »

*En réponse, Marie-Laure rappelle qu'elle a voulu dire au revoir à tous, par la voie de l'écrit, dans le n° 164 de la revue les Amis des Monastères, mais redit encore son bonheur d'avoir travaillé à la Fondation toutes ces années au service des communautés, et sa confiance dans la continuité du travail qui sera fait.*

# VIE RELIGIEUSE

---

## I. Conférence des Religieux et Religieuses de France Faculte de Droit Canonique de l'Institut Catholique de Paris Fondation des Monastères

*SESSION SUR LES QUESTIONS ACTUELLES RELATIVES  
A LA RECONNAISSANCE LEGALE DES CONGREGATIONS  
Paris, vendredi 11 mars 2011 de 9 h 15 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30*

**Objectifs :** rappeler les éléments fondamentaux de la reconnaissance légale en insistant sur ses aspects les plus actuels (dossier à constituer et informations à fournir, transfert des biens, allègement de la tutelle, facilités fiscales etc.) ; s'interroger sur la pertinence de demander ou non cette reconnaissance en fonction des situations particulières des instituts ; vérifier l'articulation du droit canonique avec le droit civil, par exemple du fait du remodelage des provinces ou de l'émergence de nouvelles formes de vie en commun.

### **Organisation de la journée :**

- *Présentation* par le P. Achille Mestre, Secrétaire général adjoint de la CORREF ;
- *Les statuts des congrégations et leurs biens* par Mme Janine Dufaux, Avocat à la Cour ;
- *Avantages et inconvénients de la reconnaissance légale (à partir d'expériences actuelles)* par le P. Jean-Paul Marsaud, Comité canonique de la CORREF ;
- *Le régime fiscal des congrégations reconnues* par M. Pierre Avignon, Secrétaire général de la Fondation des Monastères ;
- *La tutelle administrative et canonique sur les congrégations* par le P. Jean-Paul Durand, Doyen honoraire et Professeur à la Faculté de Droit canonique de Paris.

### **Destinataires de la session**

- les Supérieur(e)s majeur(e)s d'instituts apostoliques ou contemplatifs,
- leurs économes ou leurs conseils laïcs,
- les délégués diocésains à la vie consacrée et les économes diocésains,

- des observateurs venant de la Conférence des évêques ou des Pouvoirs publics,
- les étudiants intéressés.

**Lieu de la session :**

**Institut Catholique de Paris**  
**Salle des Actes**  
**21 rue d'Assas**  
**75006 PARIS**

Pour tout renseignement et inscription, s'adresser à la CORREF  
 3 rue Duguay-Trouin 75006 Paris

tél : 01 45 48 18 32 - [secgen@corref.fr](mailto:secgen@corref.fr)

Etant donné le **nombre limité** de places, les inscriptions seront prises dans l'ordre de leur arrivée.

## **II. Dom Jean-Pierre LONGEAT**

### **Un nouveau Président pour la CORREF**

Réuni à Lourdes dans le cadre de l'Assemblée Générale du 22 au 26 novembre, le Conseil de la Conférence des Religieux et Religieuses de France (CORREF) a élu, comme Président, Dom Jean-Pierre Longeat, Abbé de Ligugé, pour succéder à Nicolas Capelle, Frère des Ecoles Chrétiennes.

Né en 1953, le Père Longeat est entré au monastère de Ligugé (congrégation de Solesmes) près de Poitiers en 1975. Il a reçu sa formation théologique au séminaire de Poitiers puis à celui d'Issy-les-Moulineaux avant de fréquenter l'Institut Supérieur de Liturgie de l'Institut Catholique de Paris. Dans son monastère, il fut tour à tour, Frère hôtelier puis maître des novices avant d'être élu Abbé en 1990.

Cette élection manifeste, s'il en était besoin, l'unité de la vie religieuse dans ses branches apostolique et contemplative. Les statuts de la CORREF insistent sur cette unité fondamentale qui permet aux Abbés et Prieurs de nos monastères d'être membres à part entière de la Conférence. Et, à terme, beaucoup espèrent que le Service des Moniales, déjà représenté comme observateur dans les instances de la CORREF, puisse l'intégrer pleinement. Le Père Longeat sera certainement attentif à cette éventualité.

A l'issue de son élection, une question parmi d'autres fut posée à Dom Longeat. La voici ainsi que sa réponse.

Q/ Avez-vous déjà des intuitions sur ce que vous voudriez faire pour la vie religieuse en France ?

Je n'ai pas à poursuivre de programme personnel. Mon prédécesseur et le Conseil d'Administration, qui reste le même, avaient déjà fixé quelques objectifs qu'il faudra poursuivre. Notamment en ce qui concerne le travail en Provinces et l'attention aux jeunes religieux et religieuses, l'accompagnement de congrégations à très faible effectif...

Cependant il me semble que nous avons à mieux découvrir nos richesses tout en étant réalistes sur les difficultés en cours. Il nous faut apprendre à les partager entre nous, avec les diverses communautés chrétiennes et avec les membres de nos sociétés. Un type de communication large est à trouver au cœur même de la relation et de la présence à autrui dans toutes les sphères de la société y compris bien sûr dans les médias.

Nous devons être également attentifs à la question de l'unité dans la diversité de nos vocations religieuses avec les moniales, les communautés nouvelles, et celles des autres confessions chrétiennes.

Enfin, une place importante doit être laissée à la beauté dans l'expression de la vérité de l'amour. On parle souvent de la beauté de la charité mais il est tout aussi important de mettre en avant la charité de la beauté.

# IN MEMORIAM

---

## SŒUR ODILE DURAND (1931 - 2010)



*Sœur Odile en 1998*

Nous avons appris avec une grande tristesse le décès, survenu le 23 décembre, de Sœur Odile Durand, sœur mariste, et figure féminine du secrétariat de la Fondation des Monastères, entre septembre 1983 et septembre 1994.

A son départ de la Fondation, elle avait rejoint son diocèse de Lyon pour y exercer diverses missions d'Eglise, mais était toujours restée en lien avec la Fondation, cultivant notamment l'amitié avec celles qui lui avaient succédé au secrétariat, et en particulier avec la très regrettée Brigitte Estrangin, qui l'a précédée dans la Maison du Père en 2008.

Ce fut une grande joie pour tous ceux qui l'avaient connue de retrouver Sœur Odile le 17 octobre 2009 à l'Abbaye Notre Dame des Neiges, où elle s'était rendue, malgré sa maladie, pour le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Fondation.

La messe de ses obsèques a été célébrée le mardi 28 décembre en la chapelle de Bon Repos de sa communauté de Belley dans l'Ain.

La Fondation des Monastères gardera de la chère Sœur Odile un très vivant souvenir, et une grande reconnaissance pour ses années données à la Fondation. Elle exprime à sa communauté comme à sa famille toute sa sympathie. Elle les assure de sa communion de prières et d'Espérance.

# NOTES DE LECTURE

---

## *La vérité ne s'épuise pas*

Marc-François LACAN

320 pages, Albin Michel 2010, 18 €.

Dans le n°163 de cette revue (juillet 2010 p. 51), nous présentons le 1<sup>er</sup> volume des œuvres de Dom Lacan (1908-1994), essentiellement consacré à l'approche anthropologique du frère du célèbre psychanalyste. Mais ce moine bénédictin n'a jamais cessé de rechercher la vérité dans la Parole de Dieu, celle inscrite dans la Bible et gravée dans nos cœurs de chair. Les témoignages écrits sont foisonnants de cette quête, et beaucoup ont été malheureusement détruits à la fin de la vie de l'intéressé, à sa demande. Heureusement nombre d'entre eux furent publiés et la récolte choisie reste riche : ici ce sont les synoptiques qui sont interrogés sous l'angle de la *Conversion et du Royaume*. Ailleurs, c'est un verset qui est creusé comme le fameux *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi ?* Les interrogations conviennent bien à ce guetteur qui ouvre des pistes sans jamais enfermer dans un savoir pré-établi. Cependant l'exégète est aussi prêtre et il s'interroge longuement sur le sacerdoce ministériel qui est sien ; en trois points magistralement exposés, il présente l'essence de cette fonction, en qualifiant tout à la fois les prêtres de serviteurs de la Parole, d'ambassadeurs de la réconciliation et de consécrateurs de l'Eucharistie. Ailleurs, dans une homélie de mariage, il insistera sur l'ouverture du cœur de chaque époux à l'autre, à Dieu et aux autres. L'ouverture : voilà qui a bien caractérisé Dom Lacan qui a passé sa vie dans une « attente croyante. » J'aime bien ce qualificatif qui n'est pas de lui mais de Freud pour désigner l'attitude du patient. Cette dimension d'attente et de foi n'est-elle pas au cœur de toute existence monastique, de toute existence humaine ? A chacun, connu ou inconnu mais qui se savait attendu, l'humble moine hôtelier a su être présent, conclut le Père Abbé de Ganagobie dans sa préface.

A. M.

## *Eloge de saint Benoît*

Basil HUME osb

152 pages, Ed. de Solesmes 2010, 12,90€.

La Règle de saint Benoît, écrite dans les années 530, résonne encore aujourd'hui dans bien des monastères. Mais son message peut être entendu au-delà par ceux et celles qui ont choisi un autre mode de vie religieuse ou dans le monde. Car le message de Benoît est universel, intemporel aussi car étroitement

adossé à l'Évangile. Il est du reste particulièrement audible en notre temps qui, par certains aspects, rappelle l'instabilité économique, politique et sociale du VI<sup>ème</sup> siècle. Les craintes et l'espérance des hommes d'aujourd'hui rejoignent celles de nos ancêtres. A l'occasion du 1500<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de saint Benoît, en 1980 donc, l'ancien Abbé d'Ampleforth, promu au siège archi-épiscopal de Westminster, acceptait de nombreuses sollicitations qui furent l'occasion d'allocutions, de conférences, d'homélies pour répondre à une question bien actuelle : quel message délivre Benoît aux hommes et femmes de notre temps ? On sait gré à Dom Patrick Hala, moine de Solesmes, de nous rendre accessibles, en langue française, des œuvres éparses, dont certaines inédites, mais toutes d'une très haute tenue spirituelle.

Je les ai lues ayant en mémoire le récent thème retenu par la Conférence des Religieux et Religieuses de France pour son Assemblée générale (Lourdes, novembre 2010) : « En temps de crises, Il fait route avec eux... Réponses de la vie religieuse. » Mais quel est donc l'enseignement de la Règle de Benoît pour notre siècle ? Je pointerai juste quelques aspects glanés dans la pensée du cardinal Hume, lui-même pétri par la tradition bénédictine.

Au développement inconditionnel de l'ego, Benoît nous invite à répondre par *le décentrement* : d'abord vers Dieu qui doit être cherché en toutes choses, puis vers les autres qui ne sont qu'une icône du Christ. Dans notre société si individualiste, il est heureux de pointer les bienfaits d'une *vie commune* de type familial dans laquelle le service passe avant toute chose. Un service teinté de *discrétion*. Voilà un mot-clé de la Règle auquel l'auteur donne deux sens : savoir utiliser les choses à bon escient (ce qui pourrait nous prémunir du gaspillage ou de la surexploitation) et savoir traiter de façon délicate des personnes différentes. Tout cela repose sur un équilibre, fragile comme toute construction humaine, permis par le silence lequel met à une juste distance des autres. Le monastère devient ainsi un lieu où l'on peut se retrouver soi-même et *les hôtes* ne s'y trompent pas qui frappent, plus nombreux que jamais, à sa porte. L'accueil, teinté d'humilité et d'écoute, est une vertu chère à la tradition bénédictine ; il permet à bien des gens, sans considération de croyance, de race ni d'origine sociale, de se poser pour un temps, de reprendre souffle, et – si besoin est – de se réorienter. Beaucoup de nos contemporains sont à la recherche du *sens de leur vie* : le monastère est un lieu privilégié pour réapprendre à habiter avec soi-même ; il est une école de vie, de l'amour insiste le cardinal Hume. Il reste aussi une école du service du Seigneur, comme le définit saint Benoît. Et ainsi il a son rôle à jouer dans la nouvelle *évangélisation*. Dans la *construction européenne* également : saint Benoît ne fut pas déclaré patron de l'Europe pour des raisons exclusivement historiques, mais aussi parce que sa Règle nous apprend les modes d'un vivre ensemble dans la solidarité et le respect des diversités.

Ce petit livre nous dit tout cela et bien d'autres choses encore qui nous l'ont fait goûter comme précieux pour notre temps. Certes, il ne sortira pas par magie nos sociétés de la crise, mais sa méditation peut aider chacun à sortir de la sienne propre en ouvrant un *nouvel horizon d'espérance* à l'instar de Benoît s'adressant à un Goth dans un siècle chaotique : « Allons ! Continue à travailler et ne sois plus triste. » Le cardinal Hume nous invite au moins à essayer...

A. M.

### *Petit traité de vie intérieure*

Frédéric LENOIR

204 pages, Plon 2010, 18 €.

Qui ne désirerait devenir un sage ? Qui ne cherche à mener une vie bonne ? En tout cas, le chrétien et plus largement tout homme de bonne volonté. Pour nous y aider, l'auteur<sup>1</sup> nous donne des clés tirées de sa propre expérience en puisant chez les sages du monde entier de Confucius à Spinoza, en passant par Epicure, Plotin ou Montaigne mais en refusant, a priori, toute référence à la religion considérée comme dogmatique, rigide voire étouffante. Heureusement l'auteur ne va pas tenir son pari et citer souvent l'Évangile après avoir souligné que « la foi est l'une des dimensions les plus importantes de la vie intérieure. » Sans doute, est-ce davantage une distance à l'égard de l'Église qu'il désire conserver. D'où la richesse foisonnante des sources empruntant à la philosophie, à la psychologie voire à la psychanalyse jusque dans ses formes les plus modernes. Les citations sont nombreuses, généralement pertinentes. Finalement la pédagogie retenue est celle d'un chrétien au moins implicite qui, en une vingtaine de chapitres, nous instruit sur bien des valeurs humaines et peut nous aider à les cultiver. Le lâcher prise et l'amour du silence, l'action et la contemplation, l'amour de soi comme condition de l'amour du prochain et du pardon, l'amour d'amitié et le sens du partage se retrouvent du reste dans nombre de Règles religieuses. Par-delà un discours qui banalise Jésus, l'auteur ouvre la possibilité de prendre le Christ comme guide sur ce chemin de conversion intérieure. Mais il est vrai que des mises au point s'imposeraient, ici ou là, comme le Père Sesboüé<sup>2</sup> l'a récemment fait à propos d'un livre du même auteur *Comment Jésus est devenu Dieu*<sup>3</sup>, ne serait-ce que pour bien saisir toute la sève évangélique du propos.

A. M.

<sup>1</sup>Actuellement très en vue, il est notamment directeur du magazine *Le Monde des religions* qui offre une approche laïque et culturelle du fait religieux.

<sup>2</sup>*Christ, Seigneur et Fils de Dieu*, Lethielleux 2010.

<sup>3</sup>Fayard 2010.

## **L'Annonciade**

*Les Sources, Thiais, 2010 ou « totum »*

*Le volume, reliure pleine toile bordeaux, 30 €*

*A commander au monastère de l'Annonciade 38 rue J.-F. Marmontel 94320 Thiais*

Voici pour la première fois réunis les documents qui constituent les sources de l'Ordre de la Vierge Marie, plus connu sous le nom d'Annonciade. Ce volume présente la traduction en français contemporain des premiers écrits concernant l'Ordre et ses fondateurs. Chacun des écrits traduits est précédé d'une courte introduction.

### **L'ouvrage est divisé en trois parties :**

La première est historique : il s'agit de l'histoire de la fondation de l'Ordre de la Vierge Marie étroitement mêlée à la vie de sainte Jeanne de France (1464-1515) et du bienheureux père Gabriel-Maria (1460-1532). Sans couvrir toute leur vie, la *Chronique de l'Annonciade* en donne une bonne partie.

La seconde offre l'ensemble des textes législatifs de l'Annonciade, à savoir : la Règle et ses différentes rédactions, ainsi que ses compléments.

Quant à la troisième partie, elle est consacrée aux textes de spiritualité Annonciade écrits par le Père Gabriel-Maria ou bien recueillis par ses filles spirituelles. Deux textes intéressants y furent ajoutés : une série de prières sur les vertus de la Vierge, un office de Notre-Dame.

Ces écrits s'adressent non seulement à la famille religieuse de l'Annonciade mais aussi à tous ceux qui s'intéressent à l'Ordre de la Vierge Marie, à sa spiritualité, à son histoire et à celle de l'Église de ce début du XVI<sup>e</sup> siècle.

### **Ouvrages reçus à la Fondation :**

- Jean MAISON, *Le premier jour de la semaine*, Ad Solem, 2010, 64 p., 19 €
- Gérard BOCHOLIER, *Psaumes du bel amour*, Ad Solem, 2010, 94 p., 21 €
- Bertrand LELIEVRE, *Saint Philippe Néri, un coeur brûlant d'amour*, Editions de l'Emmanuel, Paris, 2010, 90 p., 12 €
- Edouard GLOTIN avec la collaboration de Jean-Didier MONEYRON et Martin PRADERE, *Les sept fleuves de feu, La Bible du Coeur de Jésus*, Tome 2, Les sacrements, Editions de l'Emmanuel, Paris, 2010, 225 p., 18 €

# ANNONCES

**1** Vend cithare à accords 12/4 de Luca Panetti, excellent état, avec sa mallette, son pied, sa clé d'accordage.  
PRIX / 400 € à débattre  
*Contact : lepairececile@orange.fr  
ou 01 48 42 33 84*

**2** Cède tronc en bois aggloméré vernis :  
h = 1m, l = 30 cm, profondeur 30 cm  
*Contact :  
Monastère du Carmel de Lourdes  
tél. 05 62 94 26 67  
ou fax 05 62 94 50 44*

## **RAPPEL À PROPOS DE NOS ANNONCES**

- *Nos petites annonces étant un service gratuit, tout particulièrement utile aux communautés, elles sont réservées à nos abonnés.*
- *Le comité de rédaction se réserve la liberté, selon son expérience, de ne retenir que les annonces susceptibles d'intéresser les communautés.*
- *A propos des demandes d'emploi, la Fondation attire l'attention des communautés sur la nécessité de veiller elles-mêmes aux références des candidats, la publication de l'annonce ne constituant pas une garantie suffisante.*

# Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle  
« **Les Amis des Monastères** »

## Tarifs 2011

Ordinaire : **18 €**  
Soutien : **30 €**  
Le numéro : **5 €**

Dans la mesure du possible,  
veuillez régler votre abonnement  
en début d'année civile.

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 20 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit  
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse. ....

Nom ..... Prénom. ....

Adresse. ....

Code postal      Ville. ....

Adresse courriel : .....

Téléphone : .....

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

**La Fondation des Monastères**  
**83/85, rue Dutot**  
**75015 PARIS**

Conformément à la loi Informatique et Libertés,  
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification  
aux informations vous concernant, en écrivant à  
la Fondation.





# Elle transporte les montagnes

*Hymne de la quatrième vertu : Foi  
Fête de la Visitation*

Elle transporte les montagnes  
A la rencontre du Seigneur,  
Marie,  
En toute hâte,  
Elle qui porte dans sa chair,  
Immobile,  
L'axe du monde,  
Le cœur profond de l'univers.

Elle est le lieu de la Présence,  
L'arche vivante du Vivant,  
Marie,  
La toute sainte,  
Elle qui n'offre rien à voir  
Ô merveille,  
Que son attente,  
Une espérance emplie de joie.

Elle est venue comme servante,  
Et pour la grâce d'un salut,  
Marie,  
La toute proche,  
Elle qui porte dans sa voix,  
Indicible,  
L'écho du Verbe,  
L'Esprit de Dieu qu'on ne voit pas.

En donnant chair à l'Invisible,  
Elle est la mère de la foi,  
Marie,  
Pour tous les âges,  
Elle qui marche en éclaireur,  
Portant l'ombre  
Vers la lumière,  
Toute la terre à son Sauveur.

**Extrait du CD « Comme Marie », Annonciades de Thiais**

Hymnes-à-Marie-

Texte :-Frère-David,-abbé-d'En-Calcat

Musique :-Philippe-Robert--ADF-Musique